



**LOI N° 2012 – 001  
PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS  
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE EST  
MAINTENANT **DISPONIBLE****



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA  
PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

*PP.2,3*

## **GOUVERNEMENT KLASSOU I :**

**UNE EQUIPE RÉDUITE ET  
COMPOSÉE AUTOUR  
DE 4 PROJETS**

**ANALYSE, DECRYPTAGE  
ET INTERROGATIONS**

### **Économie**

P.6

**ÉLECTRICITÉ :  
POURQUOI LES  
AFRICAINS PAIENT-  
ILS SI CHER ?**

**MARCHÉS PUBLICS : P.7**  
**UNE RÉFORME RELATIVE  
AU FINANCEMENT  
DES ARMP QUI MET  
EN DANGER LEUR  
INDÉPENDANCE ET  
LEUR AUTONOMIE  
FINANCIÈRE**

### **Dossier**

P.10

**LES RITES DE VEUVAGE :  
CES FEMMES VICTIMES  
DE SEXISME ET  
HUMILIÉES APRÈS AVOIR  
PERDU LEURS MARIS**

### **INVITÉ SPÉCIAL**

P. 12

**INTERVIEW :  
TOM  
SAINFIELT**



Bénin.Côte d'Ivoire.Togo.



devient... **assurances**



## Editorial

Infos N°137 | du 01 au 15 Juillet 2015

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

# FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Après trois semaines d'une interminable attente, l'équipe du Premier Ministre Komi Sélom KLASSOU a été dévoilée le 28 juin dernier. Dès le lendemain, le Chef du gouvernement a présenté devant l'Assemblée nationale, son programme d'action, conformément à l'article 78 alinéa 2 de la Constitution. A l'issue du vote ayant sanctionné sa déclaration, le Parlement lui a accordé sa confiance par 65 voix pour et 7 abstentions ; les députés de l'Alliance Nationale pour le Changement ayant choisi de bouder le vote et ont quitté la salle.

De fait, la feuille de route de KLASSOU I s'articule autour de la cohésion sociale et basée sur 04 projets : l'inclusion économique, la modernisation des réformes économiques et les infrastructures, les réformes politiques et la décentralisation, le renforcement du système sécuritaire du Togo sur le plan régional et international.

L'exercice auquel se sont livrés lundi dernier le nouveau Premier ministre et l'ensemble des membres de son gouvernement devant les représentants du peuple, est une pratique et une obligation républicaines. C'est avec lui qu'entre pleinement et officiellement en fonction, tout chef de gouvernement. Mais plus que cela, c'est l'occasion pour l'exécutif de prendre des engagements avec le peuple, de transformer en projets et autres initiatives, les promesses faites pendant la campagne. Il y a eu le temps des élections ; la séquence du 29 juin est normalement annonciatrice de l'action. Il ne faudrait pas que le caractère traditionnel et protocolaire de la déclaration de politique générale, prenne le pas sur son contenu comme malheureusement c'est souvent le cas. En clair, le nouveau gouvernement devra rapidement répondre aux exigences les plus urgentes de la société togolaise, qu'il a à juste titre identifiées en construisant son programme autour de la cohésion sociale. Depuis plusieurs années maintenant, notre pays est sur la bonne voie, comme le notent de nombreux observateurs et analystes. Mais le chemin reste encore long et le risque d'un reflux est toujours là ; nos acquis restent fragiles. Il faut donc accélérer le rythme des réformes, celles qui permettent de rendre notre pays compétitif face à la concurrence des autres nations de la sous-région, de créer les conditions d'un environnement propice aux affaires et d'attirer les investisseurs. Ou encore de développer le secteur privé, créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois.

L'amélioration de la situation générale de notre économie et les fruits de notre croissance quoique limitée, devront profiter à tous, surtout aux populations les plus défavorisées, à travers une série de programmes dont certains sont en cours et expérimentés avec succès. Cependant, tant que la grande majorité des Togolais n'aura pas les trois repas quotidiens, ne bénéficiera pas de soins de qualité, ne recevra pas une bonne éducation, n'accédera pas à l'eau potable ni à l'électricité, l'exécutif n'aura pas droit à la pause encore moins à l'auto-satisfaction. Plus que jamais, l'heure reste donc à l'action. Mais aujourd'hui, faire ne suffit plus. Le Togo avance à pas qualitatifs. Il est tout aussi important de le faire savoir. Pour que la dynamique positive soit inclusive et contagieuse. Aussi parce que la promotion de l'image-pays est un atout maître dont l'inexploitation est tout autant préjudiciable qu'une campagne négative.

## GOVERNEMENT KLASSOU I :

✎ Ayi d'ALMEIDA

# UNE EQUIPE RÉDUITE ET COMPOSÉE AUTOUR DE 4 PROJETS

## ANALYSE, DECRYPTAGE ET INTERROGATIONS

Plus de trois semaines après la nomination de Komi Sélom KLASSOU au poste de Premier ministre, son équipe a enfin été dévoilée le 28 juin dernier. Le nouveau gouvernement, très commenté et diversement apprécié, a été composé aux termes « de difficiles arbitrages et dans un souci d'équilibre et d'efficacité dans l'action » selon un proche du Président de la République Faure GNASSINGBE. Avec vingt-quatre (24) ministres et quinze (15) départs, il est plus réduit que son devancier et ne compte que quatre (4) femmes contre six (6) dans le précédent.



En attendant d'étoffer le gouvernement avec des secrétariats d'Etat annoncés pour les prochains jours, l'équipe de monsieur KLASSOU avec ses vingt-quatre (24) ministres, est l'une des plus réduites des huit formées sous l'ère Faure GNASSINGBE. Elle arrive en deuxième position, juste derrière l'éphémère équipe de Komlan MALLY (décembre 2007 à septembre 2008) qui en comprenait vingt-deux (22). Au total, dix (10) personnalités font leur entrée, tandis que quatorze autres gardent leur portefeuille ou changent de poste. Un seul ministère d'Etat, celui de l'Economie et des Finances a été créé, avec auprès de lui un Ministre chargé notamment de la Planification du développement et un autre Délégué, chargé du Budget. Le gouvernement comprend un autre ministre délégué, celui auprès du Ministre des Enseignements primaire, secondaire, chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle.

Les ministères de la Santé rattaché à la Primature et du Tourisme sans titulaire, sont désormais pourvus ; tandis que celui de la Défense et des Anciens combattants reste attaché à

la Présidence. Deux ministres sont sans portefeuille, l'un auprès du Président de la République, l'autre du Premier Ministre. Quelques ministères disparaissent. Notamment des Droits de l'Homme sous l'incompréhension de plusieurs associations, qui craignent que ce sujet ne recueille plus l'attention qui a été celle que le pouvoir lui a consacrée ces dernières années ; crainte motivée également par la fermeture des bureaux de Lomé du Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH). Comme le ministère des Droits de l'Homme, ceux de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement rural, de la Pêche, des Arts, de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration, de la Prospective et de l'Évaluation des Politiques Publiques etc. ont également disparu. Plusieurs ministères changent de dénomination, notamment l'Economie et les Finances auquel est ajoutée la Planification, Travail et Fonction Publique la Réforme administrative, l'Agriculture et Elevage l'Hydraulique, le Commerce le Tourisme et l'Industrie, l'Urbanisme le Cadre de Vie, la Communication a les Sports, les Affaires Etrangères l'Intégration

Africaine ; tandis que Travaux Publics deviennent Infrastructures etc.

### PRIME:

La composition de ce gouvernement quasi entièrement aux couleurs d'UNIR (Union pour la République) est l'expression de la prime accordée au parti et à ses fidèles, par le Président de la République, « dont la nomination de KLASSOU en était annonciateur » selon un ancien Premier Ministre. De fait, malgré quinze (15) départs, l'impression est qu'il n'y a pas eu de renouvellement, « ou pas suffisamment » selon monsieur DOSSEH-ANYRON, président du NID. « C'est peut être aussi parce que certaines têtes de pont sont restées ou que d'anciens ministres font leur retour » renchérit-on au Nouvelle Dynamique Populaire. (NDP).

Certaines sources confient que c'est un choix du parti au pouvoir d'assumer pleinement et effectivement le mandat confié au Président de la République le 25 avril dernier par l'annonce du suffrage universel, qui « s'est prononcé de façon claire, libre et transparente. » « En réalité, c'est un faux débat que vous initiez. Depuis l'arrivée de Faure GNASSINGBE, une

(Suite à la page 3)

## GOVERNEMENT KLASSOU I :

(Suite de la page 2)

bonne place a été toujours réservée à des personnalités venues de l'opposition ou de la société civile ; avec plus ou moins de succès quant à leurs résultats. Cela était interprété par certains comme un dû qui, lorsqu'il n'est pas renouvelé, provoque chez eux amertume et aigreur : je ne veux pas citer de noms mais suivez mon regard. Ou alors comme la démonstration que notre candidat a été mal élu et qu'il nous faille ouvrir le gouvernement pour compenser cette illégitimité » explique ce cadre d'UNIR. « Pour ce coup, le message est de dire que nous assumerons désormais la confiance qui nous a été faite par le peuple togolais et qu'il n'y a pas de correction de légitimité à effectuer ; même si la main du Président restera toujours tendue. C'est donc plus un geste politique qu'une obligation. Il fallait que ce soit compris ainsi » poursuit-il.

### FIDELES :

Parmi les ministres qui sont restés au gouvernement, le plus emblématique est indéniablement Adjé Otèth AYASSOR. L'inoxydable ministre de l'Economie et des Finances, annoncé comme partant par les médias qui en ont fait leur tête de turc depuis plusieurs mois, est non seulement toujours membre de l'équipe de KLASSOU, mais se voit attribuer le seul ministère d'Etat et un portefeuille renforcé, avec la Planification du Développement.

Avec lui travailleront deux de ses proches : l'ex fonctionnaire du Fonds Monétaire International, Kossi ASSIMAIDOU qui s'occupera de la Planification et le banquier Sani YAYA, passé par Ecobank, la BCEAO et récemment la direction de la BTCL, au Budget.

Entré au gouvernement en mars 2007 aux Finances, Budget et Privatisation, ce juriste « rigoriste » n'en est plus jamais sorti malgré la multitude d'« ennemis », y compris des plus farouches qu'il s'est créés au fil des années et la mauvaise presse qu'il traîne dans l'opinion. « Tout ceci est au contraire la preuve que c'est un homme intègre et compétent » déclare un de ses proches. Qui ajoute qu'il doit cette longévité à sa « fidélité au Chef de l'Etat et à sa fiabilité. » « C'est un homme d'honneur » résume-t-il. De fait, ses détracteurs devront visiblement patienter encore quelques temps pour voir « sa tête accrochée

au piquet ».

Parmi les « doyens du gouvernement », il y a Octave Nicoué BROOHEM qui est également là depuis 2007. Homme discret et très apprécié de Faure GNASINGBE, il fait ainsi un des parcours ministériels les plus longs, sans tambours ni trompettes, malgré qu'il ait toujours occupé des portefeuilles délicats, sur le plan des conflits sociaux.

Décrite comme « une valeur sûre », dans les chancelleries il est dit de Victoire DOGBE, la troisième plus ancienne personnalité du gouvernement, arrivant en deuxième position sur le plan protocolaire après le Ministre d'Etat AYASSOR, qu'elle fait partie de « ceux qui incarnent et sont le gage de compétence » au sein des gouvernements successifs auxquels elle a participé. Les succès des différents projets et initiatives entrepris depuis son arrivée en 2008 et sa distance, presque pavlovienne avec les intrigues politiciennes et des batailles rangées d'influence, lui assurent la confiance du Chef de l'Etat.

Après trois (3) années passées au Ministère de l'Administration Territoriale et deux élections organisées avec succès et sans faute, on aurait pu penser que « l'un des hommes politiques togolais les plus doués de sa génération » dit un ancien commissaire européen, prendrait quelques années sabbatiques bien méritées. Il a choisi de « rester dans l'action », « aux cotés de son ami et patron ». Gilbert BAWARA n'a cependant pas opté pour la facilité : il hérite du portefeuille du Travail et de la Fonction Publique, dans un contexte de tensions sociales entre les agents publics et leur employeur, temporairement apaisées pour cause d'élections et d'examens de fin d'années. Les revendications, soutenues par des grèves répétitives vont sans doute reprendre à la rentrée puisque le plus grand lot des grévistes est constitué d'enseignants. De fait, c'est le caractère difficile et compliqué de la situation qui expliquerait sa nomination à ce poste : le natif de SIOU étant considéré comme l'une des personnalités qui ne fuit pas la difficulté.

Quant au colonel Yark DAMEHAME, le « Monsieur Sécurité » du gouvernement, son arrivée au Ministère de la Sécurité a coïn-

cidé avec la baisse des chiffres de la délinquance de façon générale, aux résultats obtenus contre le trafic de l'essence frelatée mais également à une meilleure maîtrise des opérations de maintien d'ordre lors des manifestations, dans des périodes dont certaines fort troublées. Ajouté au succès de l'expérience de la mise en place des Forces de Sécurité des Elections Législatives ( FOSEL) 2013 et celui des Forces de Sécurité de l'Election Présidentielle ( FOSEP) 2015, depuis lors exportée dans d'autres pays, cela a motivé en partie son maintien au gouvernement.

La compétence, la fidélité et la poursuite de projets bien entamés expliquent pour une large part la reconduction des autres ministres, notamment Cina LAWSON, Ninsao GNOFAM, Bernadette LEGUEZIM-BA-LOUKI etc.

### SORTANTS :

Parmi les sortants, l'ancien Ministre Kako NUBUKPO était parmi les annoncés au départ. Brillant économiste et proche du Président la République, il traîne le handicap d'un esprit indépendant « qui ne s'est pas joué collectif » selon un de ses anciens collègues. De fait, ses sorties sur les « faiblesses du gouvernement », « la médiocrité de certains ministres » lui laissent peu de chances de survivre au sein de la nouvelle équipe. « Un ministre ça ferme sa gueule ou ça démissionne » commente-t-on à la Primature, reprenant une phrase célèbre de l'ancien ministre français, Jean-Pierre CHEVENEMENT. Ses diatribes contre le FCFA et ses bisbilles avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pouvaient difficilement militer en sa faveur. N'empêche que selon plusieurs sources, l'universitaire va rebondir dans les prochains jours, au sein d'une structure créée pour lui et directement rattachée à la présidence.

L'« efficace monsieur SEMONDJI », ex ministre du Plan, très apprécié des bailleurs et autres partenaires du Togo, pressenti plusieurs fois à la Primature, a finalement quitté le gouvernement. Victime des équilibres régionaux mais aussi d'une santé fragile depuis quelques temps.

Noupoukou DAMIPI, l'inamo-

vible ministre des Mines qui a insufflé une nouvelle dynamique dans un « secteur en pleine sclérose » et restructuré l'ensemble des acteurs institutionnels y intervenant, pouvait difficilement détenir plus longtemps l'un des portefeuilles les plus convoités et les plus délicats. Victime également de choix géopolitiques, mais surtout d'un souci de renouvellement, même s'il garde la confiance de Faure GNASINGBE.

Avec l'entrée annoncée au gouvernement du numéro 2 d'UNIR, Georges Aidam, Me Hamadou YACOUBOU faisait partie des départs plus que probables. Il serait sur la liste pour reprendre la place de monsieur AIDAM à la tête du parti présidentiel.

Dédé Ahoéfa EKOUE, dont le dynamisme et la compétence ne sont pas remis en cause, paierait sa non appartenance à « des réseaux d'influence » et à sa supposée difficile relation avec ses collaborateurs.

Pour les autres sortants, ils sont victimes peu ou prou de manque de résultats, de difficile gestion de leur charge ( Manganawoé à l'Enseignement Primaire et Secondaire ; Gourdigou KOLANI à la Fonction Publique lors des grèves répétitives de la Synergie des Travailleurs du Togo par exemple).

### RETOUR :

Après une traversée de désert qui tout de même duré plusieurs années, Marc BIDAMON est de retour aux premiers plans. Un come-back effectué en plusieurs étapes, d'abord comme administrateur de Togo Télécom, ensuite représentant d'UNIR à la Commission Electorale Nationale Indépendante ( CENI) lors de la présidentielle d'avril 2015, et enfin ministre des Mines et de l'Energie depuis dimanche. L'ancien Directeur général de Togocel et des Douanes, tombé en disgrâce « suite à un malentendu » selon un proche et tenté un moment par une opposition au Chef de l'Etat et un rapprochement avec Pascal BODJONA, a su finalement rester dans le cercle du pouvoir et discret, « attendant qu'on lui fasse de nouveau confiance et qu'il fasse ses preuves ».

Payadowa BOUKPESSI connaît lui également ce qu'est la traver-

sée du désert. Ex-tout puissant Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, il fut limogé un soir de mars 2007 et l'a appris en direct au cours du journal de 20h, comme la plupart des Togolais. Il se réfugiera à l'assemblée nationale et éprouvera maintes difficultés à faire le deuil de ce « passé glorieux ». Même si cela l'obligea à « prendre l'avion en classe éco et non plus en business comme il en avait l'habitude », il restera fidèle pendant tout ce temps, en attendant de son retour en grâce lui qui confie que la « patience doit être la première vertu d'un homme politique. » Patience et fidélité ont fini donc par payer.

### PEU D'OUVERTURE :

Alors que les médias annonçaient des ministres OBUTS, NET, CPP etc, la liste publiée dimanche ne comporte quasiment pas de ministres d'ouverture. Commentaire désabusé d'un dirigeant de l'UFC : « c'est une ouverturette ». De fait, hormis le maintien d'André JOHNSON de l'UFC (le seul qui fasse ministre selon les détracteurs de cette formation) à l'Environnement et aux Ressources Forestières et l'attribution d'un ministère sans portefeuille auprès du Premier Ministre à Elliott OHIN, ou encore la reconduction d'Octave Nicoué BROOHEM à l'Enseignement Supérieur, tous les autres postes sont occupés par des encartés UNIR ou assimilés. « Il y a un seul ministre d'ouverture : c'est André JOHNSON. OHIN c'est une demi ouverture et BROOHEM n'en est pas une puisqu'il n'assiste à aucune manifestation de la formation à laquelle il est censé appartenir, la CPP » analyse-t-on au MRC.

### NON EVENEMENT :

Si à UNIR on se félicite bien évidemment d'une « équipe compétente et soudée autour du Chef de l'Etat pour faire face aux défis », à l'ANC on considère que la formation du gouvernement est « un non évènement et la suite logique d'un coup de force électoral ». Le CAR parle de « gouvernement bidon » et ADDI estime « qu'ils sont entre eux » Quant à la CPP tout comme le NET, ils attendent l'équipe se « mette rapidement au travail parce que les urgences sont nombreuses ». L'UFC pour sa part « fait confiance à des hommes de qualité. »

## L'ÉQUIPE KLASSOU REÇOIT L'AVAIL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**L**e gouvernement Sélom Komi Klassou a reçu l'onction des élus du peuple ce 29 Juin 2015. C'était lors de la présentation du programme d'action de son gouvernement. Pour cet exercice d'oral devant les parlementaires, le gouvernement était au grand complet. A l'issue de la présentation, les députés ont accordé leur confiance au gouvernement par 65 voix favorables, 0 contre et 7 abstention.

M. Sélom Klassou, ancien premier vice-président de l'Assemblée nationale a retrouvé ces anciens collègues de l'Assemblée nationale. Cette fois-ci dans un autre accoutrement. Il était devant eux en tant que Premier ministre de la République et la mission qu'il devra accomplir est de taille. Il en va de son maintien à la tête du gouvernement. A l'arrivée, le test a été concluant.

La déclaration de politique générale du tout premier gouvernement de Faure Gnassingbé pour son troisième mandat tourne autour de quatre axes à savoir : l'inclusion économique et sociale premier vecteur de la cohésion nationale ; la modernisation des réformes économiques et les infrastructures ; les réformes politiques et la décentralisation ; le renforcement du système sécuritaire et de défense du Togo sur le plan

régional et international.

Le premier axe de l'action gouvernementale s'articulera dans la droite ligne des précédents gouvernements. A cet effet, le gouvernement mettra « tout en œuvre pour intensifier les efforts qui ont été déployés pour améliorer davantage l'offre de santé public, réformer et moderniser notre système éducatif, faciliter l'accès à l'eau potable car ces besoins sont au cœur des préoccupations quotidiennes des couches les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier celles qui vivent dans les milieux ruraux reculés », a déclaré M. Klassou.

La lutte contre la corruption, avec notamment l'actualisation en cours du code pénal pour mieux organiser la poursuite et la répression des crimes économiques, la Stratégie de Croissance et de Promotion de l'Emploi

(SCAPE) et l'approfondissement du dialogue social sont les points essentiels du second axe du programme de gouvernement Klassou.

Les réformes politiques ont été rejetées à deux reprises lors du dernier mandat du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Elles reviendront au cours de ce mandat car « nos institutions ont besoin de s'adapter à la marche du temps », a déclaré le Premier ministre. Ces réformes se feront par l'entremise de la Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles. Cette Commission aura pour mission de proposer dans les meilleurs délais un texte de réformes qui tient compte de notre histoire, reflète nos réalités, répond aux aspirations les plus profonds du peuple togolais, a souligné le nouveau chef de gouvernement. Cette Commission est appelée à faire des refontes totales des textes qui iront au-delà des contingences électorales.

La décentralisation et surtout les élec-

tions locales maintes fois reportées pourront se concrétiser au cours de ce quinquennat.

Avant de solliciter le vote des députés, le Premier ministre Klassou a développé le dernier axe de son gouvernement. Celui-ci permettra de renforcer le système sécuritaire et de défense du Togo sur le plan régional et international.

Après la déclaration de politique générale du gouvernement, les députés UNIR et UFC ont accordé leurs voix au gouvernement, l'ANC s'est retirée juste avant le vote alors que les députés du CAR et de l'ADDI se sont abstenus de voter.

A l'issue du vote, le président de l'Assemblée nationale, M. Dama Dramani confiera que ce vote de confiance s'explique essentiellement par le fait que « le programme d'action est en parfaite adé-



Vue partielle des députés lors du vote

quation avec le projet de société du chef de l'Etat réélu, d'où il tire la substance fondamentale et que vous vous êtes engagé à mettre en œuvre fidèlement ».

Il a émis le vœu que le gouvernement sera à la hauteur des aspirations du peuple togolais qui attend avec impatience des réponses rapides à leurs préoccupations.

Nommé à la tête du gouvernement le 05 juin dernier, le Premier ministre Sélom Komi Klassou a rendu public son gouvernement ce 27 Juin 2015. Le gouvernement est composé de 24 membres dont 4 femmes.

## INTERVIEW MADAME IGE OLATOKUNBO, REPRÉSENTANTE DU HCDH-TOGO :

Albert AGBEKO

### « TOUT LE MONDE EST D'ACCORD QU'IL Y A UNE ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME MÊME S'IL RESTE BEAUCOUP DE CHOSE À FAIRE ».

**L**e Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a plié ses bagages ce 30 Juin 2015 du Togo après 9 ans de présence au Togo avec un droit de regard intéressé sur les questions touchant à la protection et à la promotion des Droits de l'Homme. Quelques heures avant la fermeture définitive de ces Bureaux, nous avons approché la Représentante de l'institution onusienne, Mme Ige Olatokunbo. Elle nous fait un petit bilan des activités du Bureau qu'elle a dirigé au Togo.

**Focus Infos : Il y a 9 ans le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) ouvrait un bureau au Togo. 9 ans après ce Bureau est fermé, est-ce à dire que le Togo a fait des progrès en matière du respect des Droits de l'Homme ? Qu'est-ce qui justifie cette fermeture ?**

**Ige Olatokunbo :** Merci beaucoup pour cette question. Comme vous le savez le Bureau a été établi au Togo sur la base d'un accord entre le gouvernement togolais et le Bureau du HCDH. Entre autres le bureau a eu un mandat pour protéger et promouvoir les Droits de l'Homme en appuyant le gouvernement, la société civile, les institutions mais la première responsabilité était vers le gouvernement qui a la responsabilité primordiale pour la protection et la promotion des Droits de l'Homme. Aujourd'hui, nous sommes en train de préparer nos valises pour fermer ce Bureau pas parce que nous pensons que tout a été accompli mais parce que dans le monde entier il y a une grande attente de notre Bureau pour appuyer les Etats membres des Nations

unies sur les questions des droits de l'Homme. Mais le financement nous fait défaut, donc le Bureau siège a eu à prendre la décision que dans les pays où on voit un peu de progrès même si la situation est un peu fragile, on va essayer de réduire notre présence sur le terrain mais continuer par les autres créneaux que nous avons directement par Genève ou par le Bureau régional de Dakar continuer par appuyer le Togo.

**F I : Le Togo a fait des progrès mais la situation reste fragile, alors aujourd'hui quel tableau dresseriez-vous de la situation des droits de l'Homme au Togo ?**

**I O :** Je pense que tout le monde est d'accord qu'il y a une évolution de la situation même s'il reste beaucoup de chose à faire. Le Premier ministre lui-même reconnaît ça dans son discours. Les réalités que nous vivons aussi nous montrent ça mais le problème c'est qu'on ne sait pas combien de temps ça va nous prendre pour arriver à un

idéal, je ne sais pas s'il y a un idéal dans le monde entier. Mais je précise que la fermeture physique du bureau ne veut pas dire qu'on cesse des engagements avec le Togo. Avant d'établir le bureau ici le HCDH était engagé avec le gouvernement du Togo. Vous restez toujours membres des Nations unies donc les conseillers des droits de l'Homme, le mécanisme spécial, le Secrétariat du Bureau continueront par poursuivre ses questions. Donc le bilan pour nous c'est qu'il y a de progrès même s'il reste beaucoup à faire.

**F I : Quelle est l'action primordiale à mettre à l'actif du HCDH ?**

**I O :** C'est aux Togolais de nous juger mais nous pensons que notre appui sur le Programme de justice de transitionnel, l'initiative du processus de consultation nationale qui a abouti à la Commission vérité justice et réconciliation (CVJR) et finalement l'établissement du Haut commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN), le travail que nous avons fait dans l'administration de la justice et qu'on va continuer par faire, les questions liées à l'impunité, les questions de l'harmonisation des lois togolaises avec les obligations internationales qui, aujourd'hui ont produit quelques révisions des lois y compris les discussions en cours à propos au nouveau code pénal et même la



présentation des rapports périodiques sont quelques questions sur lesquelles nous avons aidé le Togo.

**F I : Pensez-vous que la culture du respect des droits de l'Homme que votre institution a réussi à inculquer dans le pays s'est enracinée de sorte qu'après votre départ on n'assiste pas à un retour en arrière ?**

**I O :** Nous pensons que nous avons fait une contribution et je crois qu'aujourd'hui si on prend les 600 ou 800 observateurs des Droits de l'Homme que nous avons formé dans le programme de monitoring ou même des élections sont des acquis. La société civile nous a rassuré qu'ils vont continuer dans ce sens. Mais comme je vous le dis, on ferme notre bureau physique mais on ne va pas couper notre relation avec le Togo. On va continuer par suivre. Est-ce qu'on est arrivé ? Je ne pense pas qu'on est arrivé à un niveau de perfection mais aujourd'hui la si-

tuation n'est pas la même qu'en 2005. Je pense qu'un peu plus de Togolais connaissent leurs droits, et essaient de les défendre. Les Organisations de défense des droits de l'Homme sont plus actives et nous espérons que l'ouverture du côté du gouvernement qui est aussi très importante va continuer dans ce sens.

**F I : Après le Togo quelle sera la prochaine étape de Mme Ige et peut être le reste du personnel du Bureau à Lomé ?**

**I O :** Les collègues qui travaillent ici nous continuerons par suivre leurs évolutions. Au niveau du système des Nations unies nous avons déjà commencé par lancer un appel pour que dès qu'il y a des vacances de poste ils puissent postuler. Ce sont des gens qualifiés. Ils peuvent aussi postuler dans nos bureaux au-delà du Togo. Où est-ce que moi j'irai, je vais vous annoncer ça après.

## WAW TAKOUDIM, DIRECTRICE GÉNÉRAL DE CELEBRITY HOUSE :

✉ Albert AGBEKO

### « J'ADORE CE MÉTIER PARCE QUE LE CRÉATEUR DE L'UNIVERS EST UN COUTURIER QUI A COUSU L'UNIVERS AVEC SON GÉNIE »

**D**onnez un tissu de pagne à Waw Takoudim, elle vous le transformera en un modèle très original qui suscitera votre admiration. Ce qui fait dire aux esprits avertis qu'elle a la coupe dans le sang, mieux la couture pour elle est un don. Mais que vaut un don sans perfectionnement ?

Consciente que même le don le plus raffiné a besoin d'encadrement pour s'éclorre, Waw Takoudim, à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, s'est lancée dans l'apprentissage de la couture, encouragée par ses parents.

Disciplinée, attentive aux conseils de la patronne d'atelier et avec la détermination d'être demain quelque chose dans la vie à travers ce métier, Mlle Takoudim, a réussi à se frayer son chemin en devenant aujourd'hui une maîtresse styliste confirmée.

« Rien n'est facile dans la vie. Si tu aimes quelque chose, et tu te donnes à fond, on est stimulé, et on y parvient toujours, quelle que soient les difficultés », se plaît-elle à dire quand elle voit aujourd'hui le chemin parcouru. Puisque les difficultés, elle en a croisé au cours de son apprentissage surtout avec la disparition de son géniteur.

L'après apprentissage n'a pas été non plus facile pour elle, surtout avec la disparition du père mais la styliste n'est pas femme à baisser les bras. Elle s'est battue même contre son ombre pour être là où elle est aujourd'hui. « Au début, je travaillais à la maison. Des gens amenaient leurs commandes avec la seule machine que j'avais, j'arrivais à les coudre et j'économisais. Ce n'est qu'après les fêtes de fin d'année période où il y a plus de commandes que j'ai ouvert mon atelier sur mes économies », nous confie la maîtresse de Celebrity House. Aujourd'hui, elle a plus de sept machines



à son actif et trois promotions d'apprentis libérés.

Aussi conseille-t-elle aux jeunes de prendre exemple sur elle pour ne pas attendre de gros moyens d'abord avant d'ouvrir leurs ateliers de couture. « On n'a pas forcément besoin de gros moyens. J'adore ce métier parce qu'il suffit juste d'avoir sa machine, une table, une paire de ciseaux pour le débuter par la suite on peut améliorer ». A ceux qui pensent que l'absence de machine

peut constituer un handicap, la maîtresse de Celebrity House a son idée. « Même sans machine, on peut en louer ou prêter celle d'un de ses amis pour travailler et ensuite économiser pour avoir la sienne

», conseille-t-elle.

Le stylisme est un métier de création mais d'où Takoudim tire-t-elle ses modèles ? Elle répond qu'elle est souvent inspirée dans la douche, en plein sommeil, sur la table de coupe et surtout la vue du pagne en lui-même suscite le modèle.

La directrice de Celebrity House réfute les allégations qui passeraient la couture comme un métier réservé aux ratés scolaires. « La couture est le plus beau métier, convint-elle, avant de poursuivre qu'elle adore ce métier parce que le Créateur de l'Univers est un couturier qui a cousu l'Univers avec son génie ».

Bien que jeune atelier, Celebrity House a à son actif plusieurs défilés de modes dont celui du SYNTACTO et le T des Médias, le défilé des

journalistes.

Takoudim est un artiste complet car non seulement, elle est styliste mais encore artiste de la chanson togolaise. Elle a à son actif un album sur le marché discographique. Comment gère-t-elle une carrière musicale et le stylisme ? Pour la dame aux doigts d'or tout est question d'organisation. « si tu te programmes bien, tu y arrives. Je fais les compositions la nuit et c'est également la nuit que je vais au studio et les journées je suis à mon atelier », conclut-elle.

## OPÉRATION DE MAINTIEN DE LA PAIX : 850 SOLDATS TOGOLAIS BIENTÔT DÉPLOYÉS AU MALI

**M**algré la relative paix retrouvée actuellement par le Mali, la sécurité et la stabilité de ce pays restent un souci majeur pour la sous région notamment le Togo. Ce dernier s'apprête à déployer un troisième bataillon dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les éléments à déployer ont subi à cet effet, une mise en condition opérationnelle de deux semaines assurée par le Détachement français d'Instruction Opérationnelle du Sénégal au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix à Lomé.

Ils seront au total 850 hommes et femmes des Forces Armées Togolaises (FAT) à être déployés dans un mois au Mali. Leur mission : assurer la sécurité et la stabilité de ce pays dans le cadre de la MINUSMA dont le mandat est axé, depuis la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2164 du 25 juin 2014, sur des tâches prioritaires parmi lesquelles, la protection civile, l'appui au dialogue politique national et la réconciliation nationale, la reconstruction du secteur de la sécurité et de la promotion ainsi que la protection des droits de l'homme.

La cérémonie officielle de remise de certificats, qui marque la fin de la formation d'avant déploiement, a débuté le jeudi 25 juin dernier par la visite des différents ateliers qui ont servi de cadre de formation aux éléments togolais en présence de l'Ambassadeur de France au Togo, Marc Fonbaustier, et des responsables des F A T. Il s'est agi pour les officiels de constater de visu les différents ateliers de reconnaissance d'axe, de types d'engins explosifs, de minutions, de mines, de déminage, de tir au mortier, et la salle de commandement opérationnelle à travers lesquels les soldats togolais ont renforcé leur savoir-faire technique et tactique.

Cette formation destinée à rendre opérationnel le 3e bataillon sur le théâtre malien porte sur l'état major tactique, le génie, les engins explosifs improvisés, le mortier et le Guidage Aérien Tactique Avancée (GATA). « La particularité de l'intervention française est qu'elle est spécifiquement basée sur le théâtre malien. C'est-à-dire que tout ce qui est enseigné à nos éléments actuellement répond directement aux situations qui sont en cours sur le terrain. C'est ce qui est la plus value de l'intervention française » a indiqué le lieutenant-colonel Moïse Kemence OYOME responsable du Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la



Paix. Le chef de détachement des Eléments Français du Sénégal, le Lt-col Laurent COLIN a pour sa part assuré aux éléments togolais que ce complément de formation les rendra aptes à affronter toutes les situations qui se poseront à eux sur le terrain. « Vous avez désormais tout pour que votre mission soit un succès » leur a-t-il lancé. Le Chef d'Etat Major Général Adjoint le Colonel ADJITOWOU Komlan a, à la remise des certificats, salué l'engagement de la France pour cette formation qui ajoutera selon lui à l'efficacité des actions du bataillon togolais qui sera déployé sur le terrain. « L'enseignement et l'instruction sont des conditions essentielles de l'efficacité militaire et c'est pour cela que la France à travers sa généreuse coopération, prend à cœur de nous accompagner dans le renforcement des capacités opérationnelles des hommes et femmes que le Togo engage en soutien de la paix sur le continent » a-t-il déclaré.

Par le déploiement de ce nouveau bataillon, le Togo démontre, selon monsieur Fonbaustier, qu'il n'est pas que membre des Nations Unies, mais qu'il en est aussi acteur. « Les soldats togolais dont la réputation n'est plus à refaire apporteront au Mali tout le soutien qui lui est indispensable. (...) Votre pays est un producteur de sécurité sur ce continent » a-t-il conclu.

Le 3e bataillon togolais de la MINUSMA composé de 850 hommes et femmes, constitué d'officiers, sous officiers et soldats, sera déployé au Mali pour une mission d'un an. A part le Mali, le Togo est engagé sur plusieurs théâtres d'opération sur le continent notamment en Côte d'Ivoire et au Darfour.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

#### • Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

#### • Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

#### • Collaboration

Kossi THEMANO

Salomon WILSON

Raphael DJAMESSI

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

#### • Distribution

Bernard ADADE

#### • Maison du journalisme

Casier N°49

#### • Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

#### • Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

#### • Tirage

2500 exemplaires

## ÉLECTRICITÉ :

## POURQUOI LES AFRICAINS PAIENT-ILS SI CHER ?

**S**elon une enquête réalisée par nos confrères de Jeune Afrique que nous publions in extenso, les tarifs d'électricité auxquels sont soumis les Africains sont parmi les plus élevés de la planète, alors que les coupures de courant sont fréquentes. En cause : le prix du fioul, des réseaux inadaptés et le manque d'investissements. Comment s'expliquent ces factures faramineuses ? Peut-on réduire la note ? Voici des éléments de réponse !

Trois fois plus qu'en Asie: le consommateur africain paie en moyenne 14 cents de dollar (13 centimes d'euro) son kilowattheure, quand celui d'Asie du Sud paie seulement 4 cents. Si l'Europe de l'Ouest affiche un prix un peu supérieur, 18 cents, le pouvoir d'achat des ménages y est beaucoup plus élevé. Conséquence : une famille résidant dans une grande ville d'Afrique consacre environ 30% de ses revenus à l'énergie et, notamment, au paiement de son électricité. Un tarif qui n'est pas toujours synonyme de qualité de service, certains pays comme le Nigeria accusant jusqu'à 260 heures de coupure dans un même mois. À chaque hausse des prix, les associations de consommateurs crient au racket, comme récemment en Côte d'Ivoire, où les tarifs sont pourtant raisonnables.

## TROP DE PÉTROLE

Derrière la facture d'électricité se cache d'abord le prix du pétrole. Plus que tous les autres, le continent dépend des dérivés de l'or noir, comme le fioul, pour sa production d'électricité : 46% des centrales africaines fonctionnent avec ces combustibles, contre seulement 6 % dans le reste du monde. Qu'ils soient ou non producteurs de brut, la plupart des États importent leur combustible, faute de raffineries. Résultat : une facture salée, notamment quand les cours flambent, comme entre 2001 et 2005, période où le tarif moyen de l'électricité a presque doublé en Afrique subsaharienne, selon une étude de l'Agence française de développement (AFD).

Au Sénégal, au plus fort de la crise énergétique du début des années 2010, le pays n'avait même plus les moyens d'acheter du combustible pour faire tourner ses installations. À cela s'ajoute l'utilisation intensive de groupes électrogènes par les sociétés d'électricité; ce qui devait n'être qu'une solution temporaire s'est pérennisé. Pourtant, leur emploi fait exploser les compteurs: le prix du kilowattheure est 50% à 100% plus élevé que celui produit de manière classique à partir d'hydrocarbures, soulignait

en 2013 la Banque africaine de développement (BAD).

À l'inverse, le recours aux barrages hydrauliques, qui délivrent une électricité à un prix défiant toute concurrence, parfois quelques francs CFA le kWh, reste trop limité. « La part de l'hydraulique dans le mix énergétique est la principale variable qui permet à un pays d'avoir des prix faibles, voyez le Ghana et la Côte d'Ivoire », note Matthieu Bommier, spécialiste de l'énergie à l'AFD. Le potentiel est immense, notamment en Afrique centrale.

## DES RÉSEAUX TROP PETITS

La taille des réseaux africains, conçus pour une faible demande, ne permet pas de réaliser des économies d'échelle en matière d'exploitation et consommateur. Pour résoudre ce problème, une solution existe : si un pays n'y parvient pas seul, il faut alors réunir les forces disponibles en construisant des interconnexions électriques. « C'est l'un des facteurs majeurs dans la réduction des tarifs », souligne Abel Tella, directeur général de l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA).

Le Niger par exemple est un pays sahélien, enclavé. Mais, à l'inverse de ses voisins, comme le Tchad et le Burkina, qui pratiquent des tarifs parmi les plus élevés du continent, il bénéficie depuis trente-deux ans d'un tarif bas, à 4 cents, grâce à une interconnexion avec le réseau nigérian. Au-delà des connexions pays à pays, qui existent çà et là, toutes les régions du continent ont établi des plans de « pools énergétiques » pour créer des marchés uniques. Celui d'Afrique australe, le South Africa Power Pool (SAPP), est déjà opérationnel et géré depuis Harare, au Zimbabwe.

Le projet ouest-africain (le réseau Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée) en est au stade des appels à manifestation d'intérêt, mais plusieurs interconnexions entre pays existent déjà, autour de la Côte d'Ivoire notamment. Plus ambitieux encore sont les projets d'autoroutes de l'énergie qui traverseront le continent, no-

tamment de l'Égypte à l'Afrique du Sud. Selon la BAD, elles pourraient voir le jour à l'horizon 2020. L'institution estime que les échanges interrégionaux pourraient réduire les coûts de l'électricité de 2 milliards de dollars par an sur le continent.

## PAS ASSEZ D'INDUSTRIELS

En matière d'électricité, la consommation d'un seul industriel équivaut à celle de milliers de ménages. Les factures, beaucoup plus importantes, acquittées par ce type d'entreprises permettent aux sociétés nationales d'énergie de financer le développement de leurs réseaux. Les miniers notamment sont très « énergivores ». Pour Abel Tella, raccorder ces grands comptes est essentiel : « Plus la part des ménages augmente, plus celle des ménages devient marginale. »

Un élément d'autant plus déterminant que le recouvrement des factures des « usagers résidentiels » peut se révéler hasardeux (en moyenne, 30% de celles-ci ne sont pas honorées dans les pays n'ayant pas mis en place le prépaiement), sans parler des pertes techniques et des vols d'électricité (30% au Cameroun, par exemple), qu'il faut dans les deux cas répercuter sur les tarifs. Pourtant, souligne l'expert, les exemples de mauvaises pratiques sont légion.

« La Guinée a fait pendant cinquante ans, avec l'exploitation de la bauxite, ce qu'il ne faut surtout pas faire, dit-il. C'est-à-dire laisser les miniers produire eux-mêmes leur électricité. En outre, c'est bien plus coûteux pour eux que de se raccorder au réseau. Le développement minier de l'Afrique, s'il ne profite pas directement aux populations, doit au moins bénéficier au secteur de l'électricité. » Et de citer l'exemple de la Zambie, où 80% de l'électricité produite sont absorbés par les industriels de la Copperbelt, cette région minière proche du Katanga congolais.

En plus d'une politique tarifaire raisonnable, ce type de répartition de la consommation permet notamment d'appliquer des tarifs sociaux ou de prendre des me-



sures équivalentes (beaucoup de pays proposent sans conditions de ressources un important rabais sur les 50 premiers kWh, ce qui correspond à la consommation d'une famille très modeste).

## TROP PEU D'INVESTISSEMENTS

S'il est déjà élevé, le prix de l'électricité pourrait encore augmenter à l'avenir, car de nombreuses compagnies vendent leur énergie à perte. Selon une étude du cabinet de conseil Bearing Point, les tarifs ne recouvrent les coûts de revient que dans six pays sur cinquante-quatre.

Jacques Moulot, spécialiste de l'énergie à la BAD, confirme: « On peut donc dire que les Africains ne paient pas leur électricité au juste prix » - avant de reconnaître par ailleurs que le service qu'ils

reçoivent laisse souvent à désirer. Un cercle vicieux, souligne Bearing Point, car cette non-couverture des coûts ne permet pas d'assurer l'exploitation et la maintenance du système électrique, et encore moins de réaliser des investissements, pourtant essentiels pour répondre à l'explosion de la demande.

Résultat, ce sont les États qui, très souvent, comblent les déficits en octroyant d'importantes subventions. En 2014, les autorités sénégalaises ont versé une compensation de 77 milliards de F CFA (117 millions d'euros) à la compagnie nationale, ce qui revient à financer le tiers du coût de production de l'électricité. À la moindre tension de trésorerie, c'est donc l'ensemble du secteur énergétique qui risque le court-circuit.



## Pour tout

- Renseignement
- Information
- Conseil

**contacter le centre d'appel  
au N° VERT**



# 8201

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## MARCHÉS PUBLICS : UNE RÉFORME RELATIVE AU FINANCEMENT DES ARMP QUI MET EN DANGER LEUR INDÉPENDANCE ET LEUR AUTONOMIE FINANCIÈRE

Les directives marchés publics de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) adoptées en 2005 puis transposées dans les réglementations nationales de tous les Etats (au Togo c'est la loi n°2009-013 relative aux marchés publics et délégations de service public qui a transposé les directives UEMOA), outre qu'elles instituent des principes de transparence, de concurrence et d'égalité entre les candidats dans la passation des marchés publics, garantissent l'indépendance des nouveaux systèmes de passation des marchés publics par la création d'une autorité nationale administrative indépendante, ARMP (Autorité de Régulation des Marchés Publics) dont elles organisent le financement.

Ainsi les ARMP, véritable clé de voûte du système, sont financées par un pourcentage (jusqu'à 1,5%) des montants des marchés attribués. La redevance de régulation, due par tout opérateur économique qui remporte un marché public, assure ainsi aux ARMP une autonomie financière pérenne. Le produit de cette redevance est destiné à permettre aux ARMP de remplir en toute indépendance leurs missions de régulateur (formation des acteurs et de la société civile, audit des marchés, lutte contre les fraudes et

la corruption, traitement des litiges dans la passation des marchés publics, veille législative et réglementaire, etc.) du système et au bénéfice des acteurs de la passation des marchés publics. Chaque année un bilan d'activités qui rend compte de l'exécution de leurs missions, est publié.

Au Togo par exemple, l'ARMP créée en 2009 et opérationnelle depuis 2011, est financée à 90% par la redevance de régulation dont le taux est fixé à 1,5% du montant des marchés attribués. Le dernier rapport d'activités publié et disponible sur le site de l'institution renseigne sur l'intensité des missions assurées par l'ARMP togolaise qui monte en puissance, à l'instar de ses sœurs des autres pays de l'UEMOA, le Sénégal et la Côte d'Ivoire notamment. De fait, les dépenses de l'ARMP du Togo au titre de l'exécution de ses missions pour l'année 2013 ont atteint près de un milliard de Fcfa alors que la dotation de l'Etat n'était que de 50 millions de Fcfa et le produit de la redevance de régulation s'est élevé à un peu plus de un milliard et cinq cent millions Fcfa.

### DANGEREUSE REFORME ?

Depuis 2014, les Partenaires Techniques et Financiers, la Banque Mondiale en tête, qui

ont encouragé les réformes des systèmes nationaux de passation des marchés publics dans leur forme actuelle, conseillent désormais, y compris auprès de la Commission de l'UEMOA, la suppression de la redevance de régulation sur les marchés à financement extérieur. Le risque est de saper l'autonomie financière des ARMP et de mettre en danger l'indépendance des systèmes nationaux de passation des marchés publics. En effet cette suppression, si elle est effective, déséquilibrerait les finances des ARMP et les ferait dépendre des budgets des Etats. Ce qui serait contraire à l'esprit des directives UEMOA qui ont imaginé ce mode de financement pour préserver justement l'indépendance des ARMP.

Vent debout contre ce projet des Partenaires Techniques et Financiers qui ont entrepris de contourner les législations nationales en insérant dans les accords de dons et/ou de prêts contractés avec les Etats des dispositions dérogatoires de non application de la redevance aux marchés passés en exécution de ces conventions internationales, les ARMP ont interpellé la Commission de l'UEMOA à l'occasion de la réunion semestrielle de l'ORMP (Observatoire Régionale des Marchés Publics), en mai dernier à Ouagadougou (Burkina-Faso), aux fins de



sanctuariser la redevance de régulation dans le cadre de la prochaine révision des directives UEMOA relatives aux marchés publics et délégations de service public.

Dans l'attente de la révision des Directives UEMOA dans ce sens, les Ministres des Finances signataires de ces accords de dons et/ou de prêts doivent être vigilants et ne pas céder aux pressions des Partenaires Techniques et Financiers au nom de la souveraineté de nos Etats.

De leur côté les ARMP concernées, l'ARMP du Togo notamment, doivent systématiquement demander communication de ces accords de dons et/ou de prêts lorsqu'ils doivent recouvrer la redevance de régulation sur les marchés passés en exécution de ces accords. En effet

sauf modification de la réglementation (pour le Togo la loi n° 2009-013 relative aux marchés publics et délégations de service public) et en l'absence d'insertion de dispositions dérogatoires dans les accords de dons et/ou de prêts, aucune autorité ne peut faire légalement échec au recouvrement par les ARMP de la redevance de régulation sur les marchés à financement extérieur.

Quant aux opérateurs économiques qui se prévalent de dispositions hors les cas cités précédemment pour s'exonérer du paiement de la redevance de régulation sur les marchés à financement extérieur, ils s'exposent selon nos informations, à des sanctions de l'instance disciplinaire de l'ARMP qui les priverait du droit de concourir à d'autres marchés publics.

## PANIER DE LA MÉNAGÈRE:

### L'EFFET RAMADAN N'A PAS EU LIEU CETTE ANNÉE

Tous les ans, la période du jeûne des Musulmans influe sur le prix des aliments. Le ramadan joue un rôle catalyseur et favorise la hausse du prix des fruits en particulier. Mais cette année la sévérité de la concurrence et la cherté de la vie viennent à la rescousse des acheteurs.

Avec une petite pointe d'étonnement venant des consommateurs, cette période du ramadan ne suit pas la variation ordinaire des prix des fruits. En effet, le prix de bon nombre de fruits reste inchangé et ce malgré le début du jeûne musulman. Pour cause, les commerçants évoquent la rentrée explosive d'autres commerçants dans le secteur fruitier. En outre, le léger

bonus qu'ils s'offraient en plus des bénéfices standard en cette période n'est plus possible.

De fait, sur le marché seul le prix de l'orange subit une inflation. Désormais, son sac se négocie à 25.000 F contre les 13.000 F des dernières semaines soit une augmentation de 92%. Les oranges qui étaient disposées à trois pour 100 F sur les étalages sont aujourd'hui rame-

nées à deux pour 100 F. Dans certains quartiers, le prix d'une unité est obtenu à 100 F. Cette inflation trouve sa cause dans la saison de l'année qui n'est pas très appropriée à la récolte du fruit. Cependant, la variation de prix suit son cours normal pour les autres fruits à l'instar de l'avocat, la banane, l'ananas...

Leurs sacs se négocient en fonction de leur taille. En ce qui concerne les prix des produits alimentaires, la situation semble légèrement changée pour certains légumes. On observe une légère amélioration du prix



pour la tomate. Son sac de 25.000 F est aujourd'hui à 20.000 F, soit une différence de 5000 F. Mais cette différence de prix n'est pas encore visible auprès des détaillants. Cependant, le sens du diagramme est tout autre pour la carotte, le piment rouge et le 'Gboma' (légume frais).

Le prix de la carotte a augmenté de presque 50%. Son sac de 15000 F, se négocie à 25.000F. Le sac du piment rouge, lui autre, observe une augmentation de 20%. De 75.000F, son sac passe à 100.000F. Quand bien même, le prix des légumes frais observent le statu quo, la variation du prix du 'Gboma' a évolué.

Les dernières pluies ont été pour quelque chose, son sac de 6000 F passe à 15.000-16.000 F. L'année 2015 reste une année exceptionnelle où la vérité des prix de la période du ramadan a fléchi.

## APPRENTISSAGE DES MÉTIERS ARTISANAUX :

## FACE À L'ANARCHIE, UNE REPRISE EN MAIN DE L'ÉTAT

**T**out comme l'enseignement général ou technique au Togo, la transmission du savoir et du savoir-faire au niveau des différents corps de métiers traditionnels ou artisanaux a toujours été d'une importance capitale pour le développement en général et l'emploi des jeunes en particulier. Toutefois, malgré l'existence de multiples textes réglementant le secteur, des pratiques anarchiques sont constatées tout au long du processus d'apprentissage. Depuis quelques années, les ministères en charge tentent de reprendre le contrôle de la situation. Sans succès !

La signature du contrat, la durée de l'apprentissage et l'obtention du diplôme sont les trois grandes périodes qui marquent le parcours de tout apprenti. « Les parents, l'apprenti, le patron, l'autorité publique et parfois le syndicat du corps de métier, ont chacun à leur niveau, une responsabilité à assumer dans ce circuit. Malheureusement, l'inattention d'un seul de ces acteurs peut prématurément interrompre le processus. Le plus souvent, une mauvaise négociation ou une abusive résiliation du contrat d'apprentissage peut avoir des conséquences à long terme sur l'apprenti qui, parfois, ne pourra plus jamais voir aboutir ce processus », constate T. Kakou, Conseiller de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La loi N°88-16 du 23 novembre 1988 modifiant certaines dispositions de la loi N°83-20 du 20 juin 1983 ainsi que bien d'autres décrets et arrêtés, ont clairement spécifié les responsabilités par rapport à la signature du contrat et à la périodicité de l'apprentissage au Togo. Du montant du contrat, la durée d'apprentissage, la période d'essai, aux obligations du maître ainsi que celles de son apprenti en passant par les conditions d'une possible résiliation du contrat, tout y est mentionné.

Cependant, les arrêtés interministériels N°2005/100 et N°2005/102/METFP/MTAL retiennent cinq (5) types de frais d'apprentissage. Primo, le coût de signature du contrat varie de trois à quatre mille francs (3000 à 4000f) ; suivi des coûts d'inscription à l'atelier et du celui d'examen fixés respectivement à cinq mille (5000f) et sept mille (7000f) francs pour tout corps de métier. Pour l'assurance, il varie de 2000 à 4000f. Le coût le plus important est celui des frais de formation, qui varient entre 40000 et 80000 francs. Officiellement donc, le coût total d'apprentissage d'un métier artisanal varie entre 57000 à 100000 francs maximum avec une périodicité allant de 2 à 4ans, selon la corporation. De fait, la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA) a pour mission de veiller à la mise en application de ces dispositions. En effet, la loi réglementant

l'apprentissage en son article 14 stipule que le maître est tenu de confier exclusivement à l'apprenti des tâches ou travaux correspondant au métier inscrit au contrat, et éventuellement des travaux pratiques demandés par le centre de formation. Contrairement à la disposition réglementaire en vigueur, plusieurs patrons et patronnes d'atelier sont accusés d'exploiter leurs apprentis pour des activités à intérêt typiquement personnel, « Durant l'exercice 2013-2014, nous avons reçu 427 plaintes d'abus d'autorité, d'exploitation ou autres fautes du genre, déposées contre 313 de nos membres responsables d'atelier de coiffure, de tresse ou salon d'esthétique. Les cas les plus déplorables sont ceux des apprentis ayant de lien de parenté avec leur patron ou patronne. Il y a des cas où, après un à deux ans d'apprentissage, la jeune fille ne maîtrise rien ou l'occasion ne lui a jamais été donnée de s'essayer à la pratique. C'est là notre rôle en tant que responsable de syndicat, de régler ces litiges et conscientiser les fautes. Quand les faits sont avérés, nous sanctionnons les récidivistes », explique Mme Djidjogbé, membre du bureau d'un des syndicats des coiffeuses et tresseuses du Togo.

Selon les articles 11 et 18 de la loi N°88-16 portant adaptation et rénovation de l'apprentissage au Togo, durant les quarante heures hebdomadaires légales de travail, le maître d'apprentissage s'engage à accorder à l'apprenti le temps nécessaire pour les cours de formation générale et professionnelle organisés à son intention et agréés par le ministère chargé de la formation professionnelle. Ces dispositions sont parfois violées.

Lors de notre enquête, nous avons croisé dans les locaux de la Direction des Examens, Concours et Certificats (DECC), un tout nouveau diplômé en Couture Apiéceur, qui nous a livré sa mésaventure. « Le 25 janvier 2007, j'ai financé et signé mon contrat sur fond propre au coût total de cent trente sept mille (137000f). Après quatre années d'apprentissage au lieu de trois, sincèrement je n'avais rien maîtrisé du métier de mes rêves (couture veste). Ceci n'était pas de mon fait, mais simplement parce que mon patron n'est jamais à l'atelier pour nous transmettre son savoir-faire. Il était à la fois démarcheur immobilier et conducteur de taxi-moto

» se souvient Jérôme. Pour pouvoir livrer les rares clients qui lui font encore confiance, ce patron travaillait tard la nuit au grand dam de ses apprentis. N'étant membre d'aucune association corporative, les tentatives de rappel à l'ordre du maître d'apprentissage n'ont abouti à rien. « J'ai dû refaire une formation accélérée de six mois avant d'aller à mon examen de fin d'apprentissage qui s'est soldé par un succès. Actuellement, mon ancien patron me réclame des cérémonies officielles de libération » ajoute-t-il. Sur cinq ateliers de différentes spécialités (coiffure femme, mécanique auto essence, couture dame, peintre auto, reportage photo/vidéo) dont nous avons comparé les fiches de renseignement aux dispositions de la législation en vigueur, un seul répondait à la réglementation, notamment le respect des horaires de travail et des droits des apprentis.

## LA FIN D'APPRENTISSAGE

Bien avant les indépendances, les autorités togolaises avaient déjà une vision pour la formation des jeunes. Ainsi, le 17 octobre 1957, l'arrêté N°28/57/MTAS a porté création de l'examen de fin d'apprentissage au Togo. Au début, cinq sections de métier artisanal, très actives à l'époque, avaient été prises en compte (fer, mécanique, menuiserie, maçonnerie, imprimerie) « Dans le temps, l'État avait le monopole de la gestion du secteur de l'apprentissage surtout de l'organisation des examens de fin de formation et de la délivrance des diplômes. Puis, le vent de la démocratisation des années 1990 qui a occasionné la multiplication des syndicats, a laissé place à l'anarchie » regrette Agunyo Tsoékéwo, chef Division des Affaires Administratives et Financières à la Direction des Examens, Concours et Certificats (DECC). Dix neuf (19) années durant, le secteur a été ainsi miné par une désorganisation totale et des violations des textes. Conscient de la dégradation de la qualité de la formation donnée aux jeunes ainsi que de leur avenir, le gouvernement togolais par l'arrêté interministériel N° 2009/094/METFP/MIAIT/MTESS reprend le monopole absolu de l'organisation des examens de fin de formation par voie d'apprentissage et de la délivrance du diplôme ou certificat y afférent. En effet, l'ar-



rêté N°2009/95 en ses articles 1 et 2, stipule que la DECC organise les examens du Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) en collaboration avec les partenaires impliqués dans l'organisation et le fonctionnement de l'apprentissage des métiers dans les conditions fixées par le présent arrêté. Chaque année, environ 270 centres d'examen sont installés sur toute l'étendue du territoire pour le déroulement des examens qui ont lieu durant le premier semestre de chaque année. Les candidats composent en trois (3) matières à savoir la théorie, la pratique et la législation. « Avec l'émergence de nouvelles spécialités, le nombre de corps de métiers retenus pour l'examen du CFA au Togo ne cesse d'accroître. Actuellement, plus d'une cinquantaine de corps de métiers dont la vannerie, la sculpture de bois, la coiffure, la maçonnerie sont entre autre retenus. Néanmoins, depuis quelques années, quand la demande est faite, des examens spéciaux sont organisés pour certaines spécialités bien avant que leur intégration officielle ne soit encore effective. C'est le cas par exemple des staffeurs et des menuisiers aluminium dont les spécialités, pour des raisons techniques ne sont pas encore officiellement inscrites au tableau du CFA » a déclaré Gilbert Amouzou, directeur de la DECC.

Pour être candidat à l'examen de CFA, toutes catégories confondues, l'apprenti en fin de formation doit constituer un dossier contenant : une notice d'inscription dûment remplie ; une copie du contrat d'apprentissage ; une copie légalisée d'acte de naissance et une quittance de versement des droits d'inscription. Comme l'annonce le communiqué N°834/METFP/CAB/SG/DECC, le montant du droit d'inscription est fixé à sept mille francs (7000 fcfa) et ne doit être augmenté pour aucune raison. Selon les statistiques, sur le plan national, la couture dame suivie de la coiffure dame sont les secteurs

qui attirent davantage d'apprentis et naturellement présentent plus de candidats à l'examen du CFA. En 2013, au total 10607 candidates se sont inscrites en spécialité couture dame contre 8986 l'année suivante ; avec un taux de réussite respectif de 94,02% et de 97,31%. Cependant, dans certains corps de métiers tels que la dactylographie, la vannerie, la peinture d'art, le macramé, la broderie à main, le batik et la sculpture de bois, très peu ou quasiment plus de candidats ne se présente. En effet, d'après nos recoupements, cette régression du nombre voire d'absence totale de candidature au niveau de certaines spécialités est liée à deux facteurs. Le premier est à la disparition de quelques corps de métiers (dactylographie, vannerie...). Le second est celui de la sous information des acteurs ou l'ignorance de l'existence et de l'importance de ces certificats. C'est le cas du dessin d'art, de la vulcanisation, peintre auto, tissage homme (kenté) etc.

Pour le compte du CFA session d'avril 2014, la DECC a enregistré au total 18590 candidats provenant de 51 spécialités avec à la fin un taux de réussite de 95,86% soit une augmentation de 1,29% par rapport aux résultats de 2013. L'autre situation à laquelle la DECC fait face, est celle des anciens patrons d'atelier, qui font la demande de certification de leur attestation de fin d'apprentissage délivrée autrefois par les syndicats ou maîtres d'apprentissage. « A cette sollicitation qui nous est régulièrement adressée, le plus souvent de la diaspora, nous répondons catégoriquement aux demandeurs de passer l'examen du CFA. Afin que le compatriote puisse être officiellement diplômé. Aux institutions étrangères qui demandent des vérifications, nous répondons ignorer l'authenticité de ces attestations », répond le premier responsable de la DECC.



devient...



Ogar  
assurances

---

Bénin.Côte d'Ivoire.Togo.

---



Ogar

*Toujours avec vous*

## LES RITES DE VEUVAGE :

## CES FEMMES VICTIMES DE SEXISME ET HUMILIÉES APRÈS AVOIR PERDU LEURS MARIS

**B**ien que les religions monothéistes soient en nette progression au Togo, lorsque l'un des conjoints d'un couple décède, le tout premier réflexe de la société togolaise, fortement ancrée dans la tradition, est de faire au ou à la survivant(e) des rites de veuvage. Ceux-ci variant d'un coin à un autre du territoire national, sont souvent des pratiques dégradantes, humiliantes et portant atteinte à la dignité humaine. Maltraitée, privée de logement ou de terre, victimes de discrimination juridique et sociale, les femmes veuves sont régulièrement rejetées et ostracisées après la mort de leurs maris par la belle-famille. Comment vivent-elles cette situation ? Nous avons mené l'enquête dans l'univers des veuves.

Absente des statistiques, inaperçue par les chercheurs, négligée par les autorités nationales et locales et la plupart du temps ignorée par les organisations de la société civile, la situation des veuves est en réalité invisible. Néanmoins, certains chiffres indiquent que les veuves avoisineraient le 1/10ème de la population togolaise.

En général au Togo, lorsqu'une femme perd son mari, elle devra subir les pires humiliations qui vont jusqu'à la perte de sa dignité sous le prétexte du respect de la coutume. Or, selon les gardiens des us et coutumes, à l'origine, les rituels de veuvage n'avaient rien d'avilissant pour la femme. Elles étaient plutôt thérapeutiques et visaient à exorciser la femme de l'esprit de son défunt mari, supposé hanter son corps, afin de libérer l'âme du disparu et sauver la sienne. Mais au fil des temps, ces rites ont été déviés de leur sens premier.

« Raser la tête de la veuve, la dévêtir violemment, l'isoler pour ne la sortir qu'à des moments précis sont des rites purificateurs destinés à débarrasser la femme des malheurs », nous confie le notable du chef Canton d'Aflao-Gakli, M. Azanglo Agbodjeté Toglan niant qu'il s'agisse d'une cérémonie sexiste. « L'homme et la femme accomplissent les mêmes cérémonies de veuvage » indique-t-il. En milieu éwé, poursuit-il, même pour les morts dites violentes ou « dzogbéku » les rituels sont les mêmes »

Dans l'imaginaire de nos traditions, peu de place est faite à la mort naturelle. Derrière chaque décès, se cachait un coupable et certains ont tôt fait de désigner la veuve, bouc émissaire. Pour ceux qui luttent contre les rites de veuvage, ceux-ci ne

seraient destinés en réalité qu'à stigmatiser la femme. De fait, un éventuel refus d'une veuve de s'y soumettre est interprété comme la preuve de sa culpabilité.

Mme Milete confie par exemple que durant ses cérémonies de veuvage, pour se laver de tout soupçon, elle a dû se coucher nue, à même le sol, près de la dépouille de son mari durant les trois jours qu'ont duré cette cérémonie.

Celles-ci qui, selon certaines coutumes durent plusieurs jours, sont en train d'être réduites, pour s'adapter aux contextes actuels permettant à la femme de vaquer rapidement à ses occupations pour subvenir aux besoins des orphelins.

Spoliées de leurs droits fondamentaux, des biens de leurs défunts maris confisqués par la belle famille alors qu'elles ont parfois en charge des enfants, les veuves vivent dans la précarité et le dénuement total.

« Depuis que je suis devenue veuve il y a 19 ans, nous relate Mme Abra Cathérine, la belle famille n'a jamais demandé d'après nos nouvelles alors que j'ai quatre de leurs enfants en charge. Quand mon mari vivait, nous étions dans la maison de mon beau-père. A sa mort, on nous a expulsés. Je n'ai même pas touché à une cuillère ou un balai de mon mari. Ils ont tout confisqué. C'est grâce aux micro-finances que j'ai renforcé mes activités et subviens aux besoins de mes enfants ». Privée de l'héritage, la veuve est aussi considérée comme un « bien du mari » qu'on partage au même titre que les autres biens. Elle est le plus souvent confiée à un frère du défunt qui peut, par système de lévirat perpétuer la descendance ou dans le cas contraire n'autorisera la veuve à se rema-



rier qu'avec sa bénédiction.

## INCOMPATIBILITE :

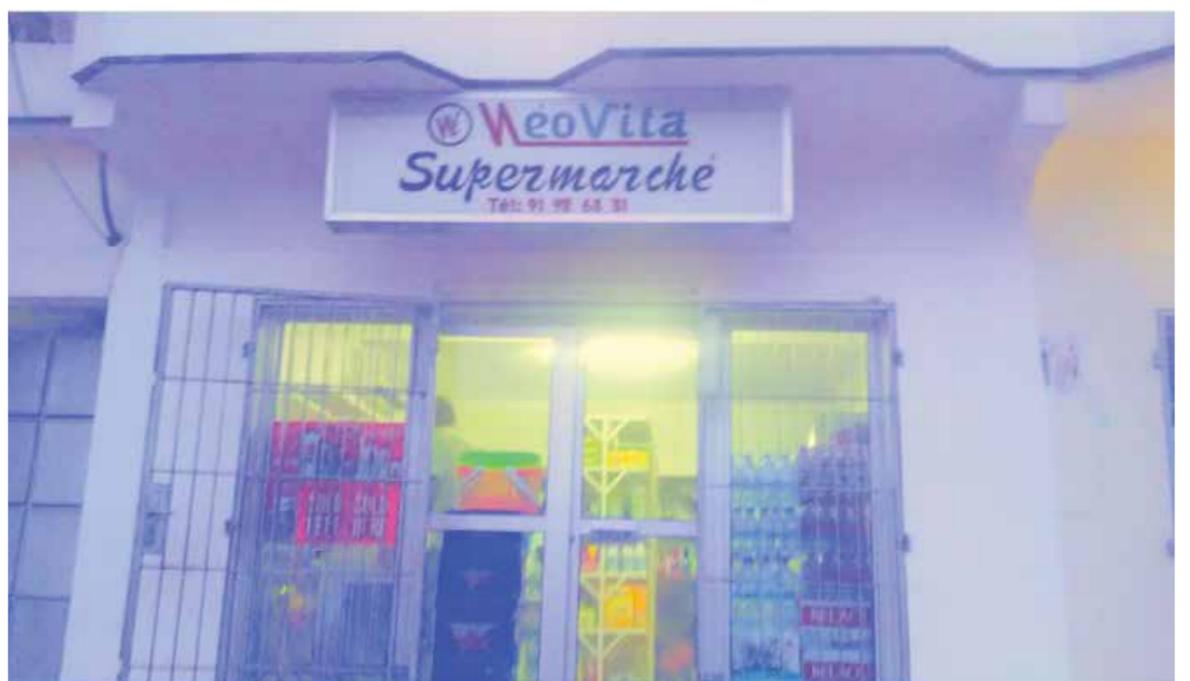
Pour Dr Charles Birregah, le président de l'ONG Fonds d'Aide aux Veuves et Orphelins (FONDAVO), une ONG qui milite pour l'abolition de ces rites de veuvage, « il n'y a pas de rites de veuvage qui soient compatibles avec les droits de l'Homme contrairement à ce que le code des personnes et des familles dit. Ce sont des pratiques moyenâgeuses, barbares, dégradantes qui humilient la femme. Donc nous nous militons pour l'abolition pure et simple. C'est transformer la femme

en esclave, c'est inhumain. Notre souhait est que sur la Terre de nos Aïeux, qu'il n'y a plus ces pratiques », dit-il.

Le nouveau code de la famille et des personnes est clair. Il donne le droit au conjoint survivant de refuser des rites de deuil dégradants. L'article 411 stipule clairement : « Le conjoint survivant a le droit de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants ou de nature à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité corporelle, morale, psychologique ou à sa délicatesse. En aucun cas, ce refus ne doit être considéré comme une injure envers le défunt constitutive

d'indignité successorale, même lorsque la coutume s'applique à la succession du défunt. Sont, notamment, interdits le lévirat, le sororat et l'enfermement inhumain et dégradant ».

C'est donc la méconnaissance de ces droits qui poussent les femmes veuves à subir ces pratiques dégradantes. Il urge alors que des sensibilisations soient faites pour débarrasser les traditions qui avilissent l'homme et particulièrement la femme. Un accompagnement juridico-social est recommandé à l'endroit des veuves pour les aider à vivre leur nouvelle situation.



Neovita, Adewui, Pavé gbossimé/ 91 92 68 31 - LOME.  
Situé au plein coeur de la ville de Lomé, le supermarché Neovita vous offre des produits de premiers choix aux meilleurs prix.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FEDAS DEVIENT OGAR ASSURANCES

**A**près avoir été placée trois années durant sous l'administration provisoire du groupe OGAR, la compagnie d'assurance FEDAS-Togo devient officiellement OGAR ASSURANCES. L'information a été portée à la connaissance du public lors d'une conférence de presse organisée à Lomé ce 19 juin, par les premiers responsables du groupe Ogar, leader de l'assurance en Afrique centrale.

Après le Bénin, la filiale togolaise de la compagnie d'assurances FEDAS vient de changer de main en devenant Ogar Assurances. Mais plus qu'un simple changement de dénomination, c'est une véritable campagne d'innovation. « Le professionnalisme est la première des valeurs que revendique notre société. Par cette qualité, nous entendons donner à tous les niveaux, une autre image de l'assurance à la population togolaise. De notre capacité à répondre à notre promesse client, aux innovations qui vont apporter de nouvelles solutions d'accompagnement à notre clientèle pour se prémunir contre un certain nombre de risques, nous nous engageons à un service le plus irréprochable possible » a déclaré M. Bernard Bartosierzk, président du Comité

d'Administration du groupe Ogar.

Contrairement à la compagnie FEDAS qui a longtemps traversé des problèmes de mauvaise gouvernance, cause de sa liquidation, les responsables d'Ogar Assurances se félicitent du savoir faire du groupe en la matière. Selon l'Administrateur Directeur Général, M. Gildas N'Zouba, le professionnalisme au niveau de sa structure est perceptible dans l'ensemble des processus opérationnels, managériaux et décisionnels mais aussi dès l'entrée en contact avec le client. Leader sur le marché gabonais de l'assurance, le groupe Ogar s'est vu décerner la certification ISO 9001 version 2008 pour son système de management de qualité. En effet,



(A gauche), le PCA OGAR, Bernard BARTOSERZK  
(A droite) L'Administrateur Directeur Général, Gildas N'Zouba

cette distinction lui est délivrée sur la base de la conception et le développement des produits d'assurance ; de la prospection commerciale et la souscription ; la production des contrats ; le règlement des sinistres, des contentieux et les

placements des risques en réassurance.

Pour les responsables du groupe, la campagne de communication « FEDAS devient Ogar Assurances » lancée en Afrique de l'ouest, vise à accompagner la transition vers la

marque produit Ogar Assurances et incarner dans un visuel unique avec un message simple, tout le professionnalisme et l'ambition du groupe au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire.

### Pièces de rechange d'origine = Sécurité pour tous!

Filtres • Plaquettes • Amortisseurs • Embrayage • Courroies...



# NON A LA CONTREFAÇON

RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE



Bd Eyadema BP 332 Lomé  
Tél. +228 22 23 31 00



## INTERVIEW : TOM SAINFIELT

## « LA SEULE RAISON DE MA PRÉSENCE AU TOGO EST DE QUALIFIER LE PAYS POUR LA CAN »

**T**om SAINFIELT, depuis quelques semaines à la tête de l'équipe nationale togolaise de football, a déjà conquis le public sportif. Malgré un début poussif, il est apprécié pour sa rigueur et sa méthode de travail, qui lui ont valu le surnom de « M. Discipline » ; n'ayant pas hésité à exclure du groupe des cadres, pour leur écart de comportement. Dans cette interview exclusive accordée à Focus Infos, le Belge parle de ses ambitions pour les Eperviers, de sa relation avec les joueurs, les autorités, la signature de son contrat et se livre, à cœur ouvert...

**Focus Infos. : Connaissez-vous l'équipe nationale togolaise avant de la prendre ou est-ce une aventure de plus pour vous ?**

**Tom Sainfielt. :** Je suis entraîneur professionnel avec une licence UEFA et non un aventurier, connu et respecté aussi bien en Belgique qu'en Afrique ; qui plus est recommandé par la fédération belge de football. Je connais très bien le football togolais, les joueurs qui évoluent à l'étranger parce que je m'intéresse depuis longtemps au football africain. Je suis dans ce pays pour gagner quelque chose. La raison de ma présence est de qualifier le Togo pour la CAN, mais aussi aller plus loin, par exemple atteindre les demi-finales voire gagner la coupe.

**F.I. : Avez-vous aujourd'hui les moyens pour atteindre cet objectif, en terme d'effectifs et de jeu ?**

**T.S. :** Depuis les matchs contre l'Ile Maurice, le Ghana et le Libéria, j'ai une idée sur le groupe. Mais il manque toujours des joueurs pour renforcer l'effectif. Comme Mlapa Pénicé, Eliassou Bébou qui manquent à l'appel. Lors de la dernière rencontre, Alaixys Romao et Jonathan Ayité étaient également absents. J'ai une liste de plus de soixante-dix joueurs sans compter ceux qui évoluent en Tunisie, au Ghana, au Burkina Faso, en Guinée et au Sénégal. La Zambie a déjà gagné la coupe d'Afrique, mais elle n'est pas meilleure au Togo. Je pense qu'il y a de la qualité ici.

**F.I. : Vous évoquez la Zambie. Seriez-vous sur les traces d'Hervé Renard ?**

**T.S. :** Dans le passé, j'ai travaillé avec l'Éthiopie, le Zimbabwe, la Namibie, le Malawi, mais ce ne sont pas des équipes qui peuvent facilement gagner quelque chose en Afrique. En revanche, la Zambie, l'Angola et la Côte d'Ivoire où Hervé Renard est passé sont plus forts sur le plan footballistique que ceux dans lesquels j'ai

eu à entraîner. Hervé Renard est un bon entraîneur, mais moi aussi je peux réaliser un exploit avec le Togo.

**F.I. : Comment appréhendez-vous la psychologie des Eperviers ?**

**T.S. :** Une équipe de football est composée de 23 joueurs et la gestion de la psychologie du groupe est très importante, dans la mesure où chaque joueur a sa propre mentalité. Au niveau de la sélection nationale, vous n'avez souvent que quelques jours pour le regroupement. Si vous n'avez pas un mental costaud, vous pouvez perdre un match, même s'il y a de la qualité dans le groupe. La mentalité et la motivation doivent être parfaites. La motivation dans une sélection nationale n'est pas forcément l'argent. Le Togo compte environ 7 millions d'habitants et lorsqu'un joueur est sélectionné, ça doit être un honneur pour lui. On ne joue pas au football seulement avec la qualité. Il y a aussi l'esprit d'équipe. La Côte d'Ivoire par exemple a gagné la Coupe d'Afrique sans Drogba. Le Ghana a très bien joué la Coupe du monde en 2010, sans Essien. Désormais, que chaque footballeur togolais convoqué en sélection nationale sache que l'humilité, la responsabilité, l'esprit de groupe et le respect absolu des consignes doivent être la règle du jeu.

**F.I. : Comment allez-vous aborder le reste des éliminatoires pour la CAN 2017 après la victoire contre le Libéria ?**

Je suis sûr que ce n'est pas la meilleure équipe du Togo qui a joué contre le Libéria. Nous avons joué sans Alaixys Romao et Jonathan Ayité et avons tout de même gagné. Je suis conscient que maintenant on doit encore travailler car ce n'est pas avec ce niveau qu'on va gagner de grandes choses. Nous devons d'abord gagner le match contre Djibouti. Ensuite nous aurons 10 mois pour préparer celui contre la Tunisie. Nous devons chercher à marquer beaucoup de

but et avec mon expérience, je m'y attèle déjà.

**F.I. : Le championnat national prévu pour démarrer le 09 août prochain, est-ce important pour vous ?**

**T.S. :** Des compétitions comme le CHAN existe et quand vous n'avez pas de championnat national, c'est difficile d'évoluer. J'ai suivi et continue de suivre les matchs amicaux des équipes d'élites comme ASFOA, DYTO mais aussi les rencontres de niveau amateur. Je veux suivre de près le football de jeunes. Avec mon adjoint Jean-Paul Abalo et nos autres collaborateurs, nous envisageons créer un planning de formation et de motivation à la base pour les dix prochaines années. La Côte d'Ivoire est actuellement une grande nation de football, mais vingt ans en arrière ils n'étaient pas à ce niveau. Il a fallu l'avènement de l'Académie Jean Marc Guillou, pour produire des joueurs comme Gervinho, Kalou, les frères Touré. Au Togo, il y a d'extraordinaires talents, mais il va falloir mettre l'accent sur la formation des entraîneurs locaux, l'éducation sportive au niveau des écoles et des clubs. Avec ça, le Togo aura un avenir dans le football.

**F.I. : Etes-vous optimiste quant aux moyens qui seront mis à votre disposition ?**

**T.S. :** Selon le contenu de mon contrat, toutes les dispositions sont prises par les autorités sportives et administratives togolaises pour le bon fonctionnement de mon staff. Tout autant que je suis une personne crédible, j'ai confiance aux autorités togolaises.

**F.I. : Pourtant, le contrat dont vous faites allusion n'est toujours pas encore signé...**

**T.S. :** Le contrat est prêt et en plus toutes les parties sont consentantes. En dépit de quelques corrections littéraires que font nos avocats, il sera très bientôt signé.



Qui est Tom Sainfielt ?

Malheureusement, seule la première autorité sportive est habilitée à vous donner la date exacte de la signature officielle.

**F.I. : Où en êtes-vous finalement avec la polémique sur le brassard, retiré à Shéyi Adébayor ?**

**T.S. :** L'équipe nationale n'est pas là pour les joueurs. C'est plutôt à eux de se mettre à la disposition de l'équipe nationale. Les joueurs doivent être fiers quand on chante l'hymne national et quand le drapeau flotte. Je suis très content d'être au Togo car le peuple togolais est un peuple fantastique. Chaque Epervier doit se comporter à la fois en ambassadeur de la nation et aussi naturellement en un capitaine.

Cependant, l'équipe est plus importante qu'un capitaine. Parler du brassard à la fin d'un match c'est très égoïste. Le porteur du brassard a des responsabilités. Il doit être discipliné, respecté, prêt pour jouer et d'une parfaite exemplarité pour la jeunesse voire toute la nation. Shéyi Adébayor avait demandé à parler avec moi après le match contre le Libéria. Pourtant, juste après le match, il a quitté l'hôtel et n'est plus jamais revenu. J'ai échangé avec tous les autres joueurs du groupe et il n'y a aucun problème.

Que le peuple togolais soit rassuré que nos chances de qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations 2017 sont très grandes. Non seulement, nous aurons la qualification mais en plus nous ferons une très bonne performance cette fois-ci.

**F.I. : Parlez-nous un peu de vous.**

Je suis un ancien joueur professionnel. Mais je n'ai pas eu la chance de faire une brillante carrière à cause de répétitives blessures, notamment au genou. D'ailleurs, c'est ce qui m'a contraint à arrêter un peu plus tôt. A côté de ma formation d'entraîneur, je suis également diplômé en psychologie sportive. J'ai eu les diplômes UEFA d'entraîneur catégorie A et B. J'ai arrêté la carrière de joueur à 23 ans et j'ai été le plus jeune entraîneur de football en Belgique à 24 ans avec de très grandes ambitions. A mes débuts, j'ai entraîné d'abord une équipe de football en Belgique : FC Zammel, une équipe constituée d'un effectif de trente joueurs. Ensuite, j'ai travaillé aux Pays-Bas et aux Iles Féroé. Les entraîneurs comme Philippe Troussier ont été mes modèles. Certes, il y a des entraîneurs européens qui ne sont pas forcément bons, mais qui viennent en Afrique pour d'autres raisons. Mais pour mon cas, le parcours est révélateur.

J'ai eu l'occasion de travailler aussi au Qatar à Al Gharafa, avec des joueurs comme Fernando Hierro, Gabriel Batistuta. J'ai qualifié les moins de dix-sept ans du Qatar à la Coupe du monde en 2004 au Japon, où on a même joué la troisième place. En 2012, j'ai été nommé directeur technique national des Supers Eagles du Nigéria. Travailler avec une équipe de grande qualité comme le Togo, c'est un privilège. Mon ambition est de faire des preuves en Afrique et mon rêve c'est d'aller en Coupe du monde avec une sélection africaine.

✪ Raphael DJAMESSI

## AFRICARYTHMS 2015 : HONNEUR AUX INSTRUMENTS TRADITIONNELS AFRICAINS

**L**a huitième édition du festival de musique africaine AfricaRhythms a connu son apothéose ce samedi 27 juin 2015. C'était lors d'une grande soirée musicale animée par des artistes togolais et de la sous-région à l'Hôtel Eda Oba à Lomé.

Du Jazz, de l'Afro Jazz, de « l'Afro beats » et de la « world music » ; voilà les principales sonorités qui ont rythmé cette soirée finale du festival AfricaRhythms. Ce festival de musique africaine qui a eu lieu à Lomé du 25 au 27 juin dernier a été encore une occasion, pour le public togolais de savourer les sonorités musicales traditionnelles de l'Afrique. Ces trois jours de festival ont été faits d'expositions d'instruments de musique - entre autres le gongophone (un sorte de piano à l'africaine dont les touches sont faites de gongs émettant divers sons) et le « Atopani » (grand Tamtam utilisés dans les temps anciens par les rois pour faire passer un message aux sujets ou à de grandes occasions)- des scènes urbaines, et de soirée « open mic ».

La grande soirée apothéose a vu la participation de deux artistes

togolaises Mira et Adjoa Sika. La dernière a émerveillé le public avec son style « Afro beats » et a revisité quelques titres du répertoire d'une diva de qui elle tient beaucoup : Bella Bellow. Sa prestation a été suivie par celle de la béninoise NILLA qui mélangeant tradition et modernité a conquis le public avec des sonorités quelque peu emprunt de la musique « Vodou ». L'attraction de la soirée la Sénégalaise MAREMA, elle, n'arrivera sur scène qu'après deux heures de spectacle ; son talent ne se fera pas pour autant attendre.

La lauréate du prix découverte RFI 2014 a su tenir le public togolais en haleine pendant les trois quart d'heure qu'a duré son show avec ses chansons inspirées de la musique traditionnelle du Sénégal. Un public qui au final l'a surpris en reprenant avec



elle quelques mots wolofs de ses chansons. « Le public togolais ne me connaissait vraiment pas avant mais il a chanté avec moi comme si j'avais toujours fait des concerts à Lomé(...) Je me suis senti dans mon pays natal ce soir » a fini par lâcher la chanteuse à la fin du concert.

La particularité du festival AfricaRhythms est qu'il prône au niveau des artistes des prestations en

acoustique. Ce choix, Yayra Lawson, chargé à la communication du festival l'explique par la nécessité pour les artistes Togolais de viser des scènes internationales. « Le live c'est non seulement pour permettre au public togolais de goûter à la quintessence de la musique, mais aussi pour inciter les artistes togolais à rompre avec le play-back qui n'existe quasiment plus sur les grandes scènes internationales. Si les

artistes togolais veulent se produire un jour sur des scènes internationales ils devront se mettre au live et explorer tout leurs talents.

C'est le but de ce festival » explique-t-il. Le défi pour les prochaines éditions, confie-t-il, c'est d'améliorer la scène en faisant venir plus d'artistes togolais.

## FITAP OUTILLE LES JOURNALISTES CULTURELS SUR LE CRITIQUE D'ART

✪ Albert AGBEKO

**L**e journaliste critique d'art est une sorte « d'intermédiaire éclairé » entre les artistes et le public, lecteurs auditeurs ou spectateurs. Il possède un savoir sur l'art et un savoir-faire (savoir écrire, avoir un style). Comme tel, il suppose une formation. Or, sur le terrain, le constat est tout autre. Beaucoup de journalistes ont des lacunes. Quand ils assistent à un spectacle, ils ont des problèmes pour analyser et apporter le spectacle au public.

C'est le constat de cette lacune qui a poussé le Festival international de théâtre et d'arts plastiques (FITAP) à initié à l'intention d'une vingtaine de journalistes trois jours de formation couronnés le samedi 27 juin par la remise d'une attestation.

Le but est de donner plus d'élan à la professionnalisation du secteur du journalisme culturel et renforcer les capacités des participants en analyse critique des spectacles des arts vivant en particulier le théâtre, la danse, la musique et des arts plastiques.

Pour la directrice du FITAP, Mme Constance Togbonou « le constat est que le Togo dispose de peu de journalistes critiques d'art comparative-

ment à ceux de la sous région. Nous voulons à travers cette formation les accompagner dans le domaine pour que lors des festivals, ils puissent participer ou avoir des éléments importants pour faire des critiques sur une œuvre d'art », a-t-elle ajouté avant de poursuivre qu'ils suivront les journalistes participants dans la mise en œuvre des formations reçues.

Cette formation pratique a été dispensée par M. Amévi Dabla consultant média et le professeur Apedo-Amah Togoata, professeur des universités publiques du Togo.

Pour ce dernier, il n'y a pas de diffusion de l'art sans les critiques au sein des médias. C'est pour-



Les participants à l'atelier

quoi, dit-il, « le rôle du journaliste critique c'est de faire aimer l'art, il doit faire partager le plaisir qu'il a eu, mais parfois quand c'est mauvais aussi relever les faiblesses de ce qu'il a vu ».

La diffusion de l'art, de la culture a besoin des acteurs des médias pour qu'elle puisse parvenir à tous les citoyens sur tout le territoire. La démocratisation de l'art

et de la culture se fait à travers les médias.

« Tant que les médias ne se mêleront pas de cette affaire, l'art demeurera le privilège d'une petite élite or nous avons besoin pour le développement d'un pays que l'art soit démocratisé, que la culture puisse arriver dans tous les foyers, atteindre chaque citoyen et que chaque citoyen considère la culture comme une nourriture de l'esprit », a souligné le professeur.

Notons que cette formation rentre dans le cadre d'une série de formation initiée par FITAP en prélude à la tenue du 08 au 12 novembre 2016 du Festival international de théâtres et d'arts plastiques (FITAP). FITAP est un biennal initié par la Compagnie « Nouvelles Etoiles » qui se déroule au Togo depuis 1999.

## INTERVIEW / CHARLES ETSI, CINÉASTE TOGOLAIS :

## « J'AIME FAIRE RÊVER (...), C'EST AUSSI ÇA UN CINÉASTE »

**L**e monde cinématographique togolais a pris un envol fulgurant depuis ces dernières années et nombreux sont ces jeunes acteurs, réalisateurs, costumiers, scénaristes qui y contribuent. Parmi ceux-ci, le jeune Charles ETSI, réalisateur qui s'est fait remarquer par ses œuvres cinématographiques.

Découvrons-le !

**Focus Infos : Qui est Charles ETSI ?**

**Charles Etsi :** Charles Kodzo Mawufemo ETSI est un Togolais de nationalité, né dans les grands plateaux de Danyi. J'ai fait mon enfance à Porto Novo, puis au Ghana et au Togo. Après mes études scolaires et universitaires, je me suis moulé dans le monde de la rêverie ; celui du cinéma. Puisque ma sœur à l'époque à Strasbourg se demandait comment Charles avec un cursus brio, se donne à un monde des gangs et des rastas. Charles ETSI c'est un défi pour une nouvelle vision du cinéma africain. Je crois que c'est tout pour l'instant.

**FI : Comment as-tu été amené à travailler dans le cinéma ?**

**CE :** Disons que j'ai atterri au cinéma, non pas par un hasard mais par pure vocation je dirai. J'adorais les grands films hollywoodiens, les ciné-nuits sur la TVT (La Télévision togolaise, NDLR) et des « Vidéos films ». J'étais calme et timide mais j'avais un moi qui avait toujours existé ; l'enfant des belles et grandes histoires. J'étais très fasciné par les petites histoires des contes. Et j'écrivais beaucoup d'histoires sans savoir qu'un jour, je serai appelé cinéaste. J'y suis arrivé parce que je crois que je dois apporter un plus au cinéma Togolais et africain en général.

**FI : Pour toi qu'est-ce que le cinéma ?**

**CE :** Le cinéma, le cinéma, le cinéma ! C'est le plus merveilleux métier que j'ai découvert. Le cinéma c'est un tout. C'est un canal d'expression de nos sentiments les plus profonds, de partage de nos points de vue, d'éducation, de distraction et de business. C'est un grand domaine d'avenir pour l'Afrique à mon avis. Pour terminer, le cinéma c'est un autre monde ; un monde de travail, d'amusement, d'horreur, de « mensonge », d'action, de privilège et de célébrité...J'adore ça !!!

**FI : Pourquoi avoir choisi d'évoluer dans le cinéma ?**

**CE :** C'est très simple... Dites-moi que tout ce que je viens de dire ne vous enchante pas !!! J'adore partager ma vision avec le monde. Regardez par exemple mon film « Derniers Survivants », j'avais envie de partager la paix et d'exprimer mon émotion profonde sur l'amour que d'ailleurs je comprends autrement...Regardez « La planète des Singes », Tim Burton exprimait le feu d'amour dans ce film. Ici, c'est que vous avez la chance de mettre une partie de vous dans vos créations. C'est merveilleux, n'est-ce pas ? Bref dès fois lorsque je réfléchis, je crois que je n'ai pas choisi le cinéma ; le cinéma m'a plutôt choisi pour l'Afrique.

**FI : Pourquoi la réalisation ?**

**CE :** Un réalisateur est un chef d'orchestre. C'est en fait lui qui donne le ton et la fin d'une exécution.

C'est par ce canal de réalisation que je pouvais réellement m'exprimer au mieux dans le cinéma. D'autres s'expriment mieux à travers le cadrage, d'autres c'est dans le costume et d'autres encore c'est dans la distribution. Vous voyez un peu ? C'est par vocation. La réalisation m'a choisi et je l'ai embrassée. Pourquoi ? Juste parce qu'au fond je l'aimais aussi. Nous sommes tous deux amoureux l'un de l'autre et c'est ça le secret de la réussite d'un homme dans son métier. Aimer follement son métier.

**FI : Est-ce ta seule activité ?**

**CE :** Non ! Bien sûr que le cinéma c'est ma vie mais je suis aussi dans d'autres sollicitations...Mais il faut reconnaître que je baigne dans le 7è Art ; la mode par ici, la danse de l'autre, la musique par là et, beaucoup dans l'événementiel. Je suis un peu aussi dans le social.

**FI : Tu fais quel genre de film ?**

**CE :** Il y a une chose que nous devons reconnaître, il y a différents types de réalisateurs. D'aucuns sont super bien dans des films sociaux voire même dans des documentaires et autres encore mais Charles ETSI est fasciné par la grande fiction. J'aime faire rêver. Je veux qu'on parle à travers la fiction. Qu'on réinvente le monde. C'est aussi ça un cinéaste. J'adore l'action, le mouvement, la rapidité, le spectaculaire.

**FI : Peux-tu nous parler des films que tu as réalisés jusqu'à maintenant ?**

**CE :** Des films ? Bon voilà ! Je suis après l'accomplissement de ma vision ; une nouvelle façon de propo-



ser nos films, alors tant que le jeu d'acteur n'est pas ça, je ne suis pas satisfait. Alors vous pouvez voir un jour sortir de mes tiroirs des films comme : « Premier voyage en Air Bus One » nominé à QUINTESSENCE, « L'Imaginaire Sommet des CEA », « For the freedom », « Kassy », « Derniers Secret », « Trafic », « Derniers Survivants », « Le Sport au féminin », « FABA, un artiste hors pairs », « Dégringolade », « Fraternité », « Le Revers », « Azéa, dans la cité », « Règle de Vie », « La famille Harley Hills ».

**FI : Et quel sera ton prochain film ?**

**CE :** Mon prochain bébé s'appelle « Dans la machine ». Je crois que c'est maintenant que le décor est planté pour le vrai film. Martin Méloy, toute l'équipe et moi réservons une surprise en beauté au nom de l'Afrique. Il y a d'autres productions qui sont dans la phase de maturité.

**FI : Si tu devais donner un conseil à tous les réalisateurs**

**amateurs, quel est selon toi le plus important pour réussir ?**

**CE :** Vous savez, la réalisation c'est au-delà de l'académie. La réalisation, c'est l'art. Il faut être créatif. Je voudrais leur dire de lire les grands réalisateurs et de toujours continuer à apprendre. Je continue toujours à apprendre par tout, même chez un plus petit. Regardez assez de films, c'est un des secrets qu'un de mes professeurs Allemands Martin THAU m'avait aussi donné. En plus, il faut être créatif. C'est important !

**FI : Le film que tu ne te lasses jamais de revoir ?**

**CE :** « Titanic » de James Cameron. Pourquoi ? Parce que c'est un film qui suit les normes d'un bon scénario. A voir le jeu des acteurs, à voir la réalisation, à voir le montage, à suivre la musique et les bruitages et tout le mensonge, « Titanic » est resté mon film de référence. Je le conseille aux jeunes. Merci de nous recevoir et bon vent à Focus Infos au nom de DYS Internationale.

## FESCILOM 2015 : LES RIDEAUX SONT TOMBÉS

D Raphael DJAMESSI

**L**es rideaux sont tombés ce samedi 27 juin sur l'édition 2015 du Festival de Cinéma de Lomé (FESCILOM). « Cinéma et Droits de l'Homme », c'est le thème retenu pour cette seconde édition qui a eu lieu du 16 au 20 juin et s'est soldée par la remise de cinq distinctions aux lauréats du festival.

Ateliers et conférence-débats autour du thème « Cinéma et Droits de l'Homme » ; telles sont les principales activités qui ont meublé ces cinq jours du festival consacré au 7è art au Togo. Avec quarante-neuf participants contre une vingtaine à l'édition précédente, FESCILOM 2015 a mis en compétition quinze (15) films aussi bien togolais que

venant de la sous-région. A l'arrivée, cinq distinctions seront attribués par le jury de quatre membres présidé par M. Folly AMAGLI. Le Prix spécial de la meilleure actrice du festival est revenu à Mlle Rehath TOURE pour son rôle dans le film « Papa » de la réalisatrice Agnès Agbonyitor. A la réalisatrice du même film est revenu le trophée

de la Spéciale bobine 2015. Le prix du meilleur court métrage international du festival a été attribué au réalisateur burkinabé Barth Lambert OUBDA pour son film « Under the bell » d'une durée de 8min 48s. Double consécration à ce festival pour le jeune réalisateur Togolais Maxime TCHINCOU qui a reçu le prix Révélation du cinéma togolais 2015 ainsi que le prix meilleur court métrage togolais avec son film « Les avalés du grand bleu ». Ce film a, par ailleurs, reçu une dizaine de consécration internationales depuis 2014 entre autres le

prix UEMOA de l'intégration Africaine au dernier FESPACO et le prix du meilleur court métrage au Festival d'Anger en France.

Pour les organisateurs du festival, « le pari est gagné » malgré les nombreuses difficultés, surtout financières, qui ont entaché l'organisation de ce festival. Invité à la cérémonie de remise de prix et de diplômes aux lauréats et aux participants, le Chef de la délégation de l'Union Européenne au Togo, M. Nicolas Martinez a salué et encouragé l'initiative de ce festival. Il a

par ailleurs assuré les organisateurs du soutien de son institution pour les éditions à venir. Quand au Représentant du ministre de la Communication, de la Culture et de la Formation Civique, le Dr Tsigbé, il a souhaité que le festival du cinéma de Lomé rivalise dans les années à venir avec les autres festivals sous-régionaux et mondiaux. Il a pour finir exhorté les acteurs du cinéma togolais à travailler à l'éclosion du septième art au Togo « Ce qui passe sans doute par la formation et les festivals de ce genre » a-t-il reconnu.

## LES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE DE GESTION DES IMPÔTS ET TAXES

Le mot « obligation » dans son sens générique désigne un devoir résultant en général de la loi. En matière fiscale, les obligations des contribuables consistent à respecter l'accomplissement de certains actes et formalités dans des conditions et échéances fixées par la loi. Le principe fondamental qui gouverne la fiscalité des entreprises est la liberté de gestion, le contribuable gère ses activités au mieux de ses intérêts sans subir l'immixtion de l'administration.

Cette liberté connaît néanmoins des restrictions légales, le contribuable devant respecter un certain nombre de règles qui permettent à l'administration de suivre sa gestion fiscale et de posséder des fonds pour le Trésor public. On distingue deux types d'obligations fiscales : les obligations déclaratives et les obligations de paiement.

Le système fiscal togolais est dit « déclaratif auto liquidé » c'est-à-dire que le contribuable réalise toutes les opérations relatives à la gestion de son entreprise et les déclare à l'administration fiscale sous sa seule responsabilité. Le corollaire ou le pendant naturel de ce système est le contrôle fiscal. C'est à travers le contrôle sous ses diverses formes que l'administration fiscale s'assure de l'exactitude des déclarations souscrites et procède le cas échéant, au rappel des droits et taxes édués. Dans cet article, nous présenterons les principales obligations déclaratives ainsi que les sanctions prévues par le CGI en cas de non-respect de ces obligations.

### I- LES OBLIGATIONS DECLARATIVES ET LEUR CONTENU

On désigne par « obligations déclaratives » l'ensemble des formalités administratives imposées au contribuable par la loi en termes d'informations à fournir à l'administration des impôts dans le cadre de l'exercice de son activité. Ces obligations sont contenues dans le Code Général des Impôts qui précise les contribuables concernés, les impôts et taxes ainsi que les délais de déclarations, leur contenu et en cas de non-respect desdites obligations, les sanctions retenues. Les déclarations sont souscrites auprès des services de gestion dont relève le dossier du contribuable (DGE, DME, DRI et Divisions des impôts).

#### Les principales obligations déclaratives

La liste des obligations déclarative n'est pas exhaustive. Les obligations varient d'un régime d'imposition à un autre, d'un secteur d'activités à un autre ou encore d'un impôt à un autre et s'étendent sur toute l'année fiscale.

Entre autres on peut citer :

- ✓ **article 202** : Dépôt des Déclarations Annuelles des Salaires (DAS ou « Etats Verts ») au plus tard le **31 janvier** de l'année n pour les rémunérations versées par l'entreprise au titre de l'année n-1.
- ✓ **Article 48** : Les contribuables relevant du régime du réel d'imposition doivent produire trois mois après la clôture de l'exercice, une déclaration en trois (03) exemplaires du montant leur bénéfice imposable. En cas de déficit, la déclaration du montant des déficits est produite dans les mêmes délais.
- ✓ **Article 49** : Le dépôt de la déclaration des résultats est accompagné de documents, relevés et pièces suivantes : compte de résultats, liste détaillée des frais généraux, bilan, relevé des amortissements et des provisions, tableau des reports déficitaires.
- ✓ **Article 50** : Obligation de fournir au moment du dépôt des déclarations les nom et adresse du ou des comptables ou experts chargés de tenir la comptabilité du contribuable et préciser si

1

soit leur objet ou leur activité y compris les Administrations de l'Etat, les collectivités secondaires et tous organismes placés sous le contrôle de l'autorité administrative qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou activité, versent à des tiers ne faisant pas partie de leur personnel salarié, des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, doivent déclarer ces sommes dans les conditions prévues aux articles 202 et 203 (déclarations annuelles de salaires).

### En matière de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

#### 1- Déclaration d'existence et modification d'activité

**Art. 332** - Tout assujetti même occasionnel à la taxe sur la valeur ajoutée doit souscrire une déclaration d'existence fournie par l'Administration, dans les quinze jours qui suivent celui du commencement de ses opérations ou l'ouverture de son établissement.

Cette déclaration est adressée au Service des Impôts et doit indiquer entre autres :

- le nom ou la raison sociale ;
- le numéro d'identification fiscale de l'entreprise ;
- le numéro du registre du commerce ;
- l'adresse géographique du siège de l'entreprise et, le cas échéant, celles de ses divers magasins, entrepôts et succursales ;
- le numéro de la boîte postale ;
- le numéro de téléphone ;
- les nom et adresse du dirigeant ;
- les nom et adresse des comptables ou experts comptables non-salariés de l'entreprise et dont elle utilise les services ;
- le chiffre d'affaires prévisionnel.

Toute modification portant sur une ou plusieurs des indications ci-dessus devra être déclarée au service des impôts dans les quinze jours qui suivent la date dudit changement.

Les cessons ou cessations d'activité, qu'elles soient totales ou partielles, font également l'objet d'une déclaration dans les mêmes délais que pour le commencement des opérations.

#### 2- Déclarations des opérations

**Art. 333** - Tout redevable de la taxe sur la valeur ajoutée est tenu de souscrire auprès du service des impôts au plus tard le 15 de chaque mois et au titre du mois précédent, une déclaration conforme au modèle prescrit, indiquant :

- les montants de ses opérations taxables et non taxables ;
- le montant brut de la taxe liquidée ;
- le détail des déductions opérées ;
- le montant de la taxe exigible ou, le cas échéant, le crédit de taxe.

La déclaration est obligatoire sous peine de sanction prévue à l'article 1230 et suivants du présent code. Elle doit être déposée dans les mêmes délais lorsque l'assujetti n'a effectué aucune opération imposable.

**Art. 334** - La taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations est liquidée spontanément par le contribuable qui effectue le versement de l'impôt dû à l'appui de sa déclaration souscrite en trois exemplaires auprès de la recette des impôts de l'OTR.

3

ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de l'entreprise. Ou encore, le cas échéant, joindre les observations essentielles et les conclusions des experts-comptables ou comptables agréés qui ont établi, contrôlé ou apprécié les états financiers.

- ✓ **Article 51** : Obligation pour les entreprises dont le siège est situé hors du Togo d'avoir un représentant au Togo et de procéder au dépôt des déclarations dans les mêmes formes et délais.
- ✓ **Article 52** : Cession d'entreprise ou cessation d'activité : Obligation pour le contribuable d'aviser l'administration dans un délai de 10 jours de la cession ou de la cessation avec les noms, prénoms et adresse du cessionnaire.
- ✓ **Article 157** : Obligations des personnes morales à la création : déclaration d'existence dans le mois de leur constitution avec les informations suivantes :

1 - la raison sociale, la forme juridique, l'objet principal, la durée, le siège de la société, ainsi que le lieu de son principal établissement et le numéro de la boîte postale ;

2 - la date de l'acte constitutif ainsi que celui de l'enregistrement de cet acte dont un exemplaire sur papier non timbré, dûment certifié, est joint à la déclaration ;

3 - les noms, prénoms et domicile des dirigeants ou gérants et pour les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, les nom et prénoms et domicile précis comportant l'indication d'une boîte postale de chacun des associés ;

4 - la nature et valeur des biens mobiliers et immobiliers constituant les apports ;

5 - le nombre, la forme et le montant :

- des titres négociables émis en distinguant, les actions des obligations et en précisant pour les premières, la somme dont chaque titre est libéré et pour les secondes, la durée de l'amortissement et le taux de l'intérêt ;

- des parts sociales ou parts de capital non représentées par des titres négociables ;

- des autres droits de toute nature attribués aux associés dans le partage des bénéfices ou de l'actif social que ces droits soient ou non constatés par des titres ;

6- la liste des détenteurs des titres, des parts sociales ou parts de capital et des autres droits.

✓ **Article 158** : En cas de modification de statuts, de forme juridique ou d'augmentation de capital, obligation de faire la déclaration dans le délai d'un mois et déposer aux impôts un exemplaire de l'acte modificatif.

✓ **Article 160** : Déclaration de bénéfices ou de déficits : Dépôts des états financiers pour les personnes physiques (exploitants individuels) au plus tard le 31 mars de l'année n pour le compte des résultats des activités de l'année n-1. Le contribuable doit fournir à l'administration fiscale dans le délai ci-dessus indiqué tous les documents et pièces obligatoires prévus à l'article 49.

Toutefois, la déclaration du bénéfice ou du déficit est faite dans les quatre mois de la clôture de l'exercice ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, avant le 31 mars de l'année suivante. En ce qui concerne les sociétés et compagnies d'assurances le délai est fixé au 31 mai de chaque année.

✓ Pour les sociétés étrangères imposées forfaitairement au Togo, la déclaration de leur chiffre d'affaires doit être produite au plus le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

✓ **Art. 207- 1** - Les chefs d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, les contribuables dont les revenus sont rangés dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux ainsi que toute personne morale ou organisme quel que

2

### II- LES SANCTIONS

Le régime des sanctions en cas de non-respect des obligations déclaratives est prévu par les articles 1230 et suivants du CGI et d'autres dispositions éparses qu'on retrouve dans le Code. Les sanctions vont de l'application des amendes à la taxation d'office (art 921).

✓ **Article 207-3** : La partie versante qui n'a pas déclaré les sommes visées à l'article 207 perd le droit de les porter dans ses frais professionnels pour l'établissement de ses propres impositions. Toutefois, cette sanction n'est pas applicable en cas de première infraction lorsque l'intéressé a réparé son omission soit spontanément, soit à la première demande de l'Administration avant la fin de l'année au cours de laquelle la déclaration devait être souscrite.

L'application de cette sanction ne fait pas obstacle à celle des amendes prévues aux articles 1230 et 1256 ni à l'imposition des mêmes sommes au nom du bénéficiaire.

✓ **Article 1230** : le défaut de production dans les délais prescrits de l'un quelconque des documents de la liasse fiscale tels que déclarations, états, relevés, extraits, pièces ou copies de pièce qui doivent être remis à l'Administration fiscale donne lieu à l'application d'une amende de :

- cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les contribuables relevant du système normal de comptabilité,
- cent mille (100 000) francs CFA pour ceux relevant du système allégé, vingt-cinq mille (25 000) francs CFA en ce qui concerne le système minimal de trésorerie.

• **Art. 1233-** Lorsqu'une personne physique ou morale ou une association tenue de souscrire ou de présenter une déclaration ou un acte comportant l'indication de bases ou éléments à retenir pour l'assiette, la liquidation ou le paiement de l'un des impôts, droits, taxes, redevances ou sommes quelconques établis ou recouvrés par les comptables publics chargés du recouvrement, déclare ou fait apparaître une base ou des éléments d'imposition insuffisants, inexacts ou incomplets ou effectue un versement insuffisant, le montant des droits édués est majoré de 20%.

• **Art. 1238-** En cas de taxation d'office à défaut de déclaration dans les délais prescrits, les droits mis à la charge du contribuable sont majorés de 10% des droits dus pour chaque période d'imposition si la situation est régularisée dans les douze jours d'une mise en demeure envoyée par l'administration. La majoration est de 30% si la situation n'est pas régularisée dans les douze jours de la mise en demeure.

✓ **Article 1256** : Amende fiscale de 5000 FCFA pour défaut de production des Etats Verts (DAS) et bulletins individuels. La non présentation des documents dont la tenue et la communication sont exigées par les articles 49, 67, 68 et 940, donne lieu à l'application d'une amende fiscale de 10 000 francs.

La déclaration volontaire et spontanée est au centre du système déclaratif. Les obligations mises à la charge des contribuables par le Code Général des Impôts sont prévues pour le bon fonctionnement de ce système et leur respect en est un gage de bonne relation entre le contribuable et l'OTR.

La liste des obligations présentées ci-dessus n'est pas exhaustive. Les sanctions qui entourent ces obligations sont une condition de leur efficacité. Les contribuables devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour souscrire leurs déclarations dans les délais et éviter les sanctions fiscales.

4

# LE VRAI, L'ORIGINAL

TELLE MÈRE TELLE FILLE, EN SUPER-WAX



VLISCO

SINCE 1846